



NATIONAL CRIME  
PREVENTION CENTRE

CENTRE NATIONAL DE  
PRÉVENTION DU CRIME

**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA  
VIOLENCE ARMÉE : LE RÔLE DES GANGS,  
DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ  
DES ARMES À FEU**

George E. Tita, PhD.

**Rapport de recherche: 2007-3**

RESEARCH REPORTS

RAPPORTS DE RECHERCHE

**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA  
VIOLENCE ARMÉE : LE RÔLE DES GANGS,  
DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ  
DES ARMES À FEU**

George E. Tita, PhD.

**Rapport de recherche: 2007-3**



**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE  
LA VIOLENCE ARMÉE :  
LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE  
L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

George E. Tita, PhD.  
Professeur agrégé  
Département de criminologie, de droit et de société  
Université de Californie, Irvine

Emily Troshynski  
Assistante de recherche  
Département de criminologie, de droit et de société  
Université de Californie, Irvine

Michelle Graves  
Assistante de recherche  
Département de criminologie, de droit et de société  
Université de Californie, Irvine

APRIL 2007

**Publié par:**

Centre national de prévention du crime  
Sécurité publique Canada  
Ottawa, Ontario Canada  
K1A 0P8

**Visitez le site Web de Sécurité publique Canada et ajouter votre nom à la liste de distribution : [www.SecuritePublique.gc.ca/CNPC](http://www.SecuritePublique.gc.ca/CNPC)**

**ISBN :** 978-0-662-07361-1

**Numéro de catalogue :** PS4-51/2007F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, avril 2007

Ce matériel peut être reproduit à des fins non commerciales à condition de citer la source du document.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement les opinions de Sécurité publique Canada.

*This publication is also available in English under the title: Strategies for Reducing Gun Violence: the Role of Gangs, Drugs and Firearm Accessibility.*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>APERÇU DU RAPPORT</b> .....	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>TENDANCES RÉCENTES EN MATIÈRE DE VIOLENCE ARMÉE</b> .....	<b>4</b>
<b>LES GANGS, LA DROGUE ET L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU</b> .....	<b>5</b>
Les gangs.....	5
Les marchés de la drogue .....	6
L'accessibilité des armes à feu.....	7
<b>LES ARMES UTILISÉES À DES FINS CRIMINELLES AU CANADA</b> .....	<b>8</b>
Sources canadiennes.....	8
Trafic international .....	8
<b>CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES À PRENDRE EN COMPTE DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ARMÉE</b> .....	<b>11</b>
<b>LES CARACTÉRISTIQUES DES GANGS</b> .....	<b>12</b>
Les membres des gangs .....	12
Les gangs dans le contexte international.....	12
La nature des actes de violence commis par les gangs .....	12
<b>LES FACTEURS ASSOCIÉS À LA VIOLENCE ARMÉE</b> .....	<b>13</b>
Consommation de drogue, appartenance à un gang et armes à feu.....	13
Accessibilité des armes à feu et violence .....	13
Commerce des armes à feu illégales.....	14
<b>DES INTERVENTIONS PROMETTEUSES</b> .....	<b>14</b>
Restriction de l'accès aux munitions .....	15
Efficacité des injonctions civiles contre les gangs.....	15
Le modèle de Boston.....	16
Un équilibre entre la répression et l'intervention .....	17
La collaboration.....	18
La légitimité des interventions .....	18
Établir des liens entre la recherche et les interventions .....	19
<b>CONCLUSION ET ORIENTATIONS FUTURES</b> .....	<b>22</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>27</b>
<b>AUTRES PROGRAMMES ET RESSOURCES</b> .....	<b>32</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE</b> .....	<b>35</b>



## **APERÇU DU RAPPORT**

Le présent rapport, qui porte sur les stratégies visant à réduire la violence armée, débute par un bref survol des tendances relatives à ce type de violence et met particulièrement l'accent sur les tendances naissantes et l'évolution de la situation au Canada. L'analyse bibliographique à laquelle procèdent les auteurs fait ressortir les liens entre les gangs, les marchés de la drogue et l'accessibilité des armes à feu, d'une part, et la violence armée, d'autre part. Dans la mesure du possible, l'incidence de ces facteurs sur les structures de la violence est analysée à l'échelle individuelle et communautaire.

Dans l'ensemble, le rapport met en lumière la prévalence des homicides et de la violence armée en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne, au Mexique, au Canada et dans d'autres pays, de même que les tendances qui s'y rattachent, en portant une attention particulière au rôle des gangs et des marchés de la drogue en tant que catalyseurs de la violence. Le rapport présente également des résultats de recherche et des évaluations de programmes visant à réduire la violence armée. Compte tenu de la prévalence exceptionnellement élevée de la violence interpersonnelle (surtout de la violence armée) aux États-Unis, et de la violence des gangs qui sévissent depuis longtemps dans ce pays, il n'est pas étonnant qu'une bonne partie de la documentation porte sur les interventions et les programmes américains. Si les tendances actuelles de violence armée chez les jeunes se poursuivent au Canada, les décideurs canadiens devront absolument élaborer leur politique en tirant des leçons des succès et des échecs des stratégies de réduction de la violence armée adoptées ailleurs.

Le présent rapport s'inspire d'une analyse bibliographique et de l'expérience du premier auteur dans le domaine de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de stratégies de réduction de la violence. Il présente tout un éventail de recommandations stratégiques qui pourraient contribuer largement aux initiatives de réduction de la violence armée mises sur pied dans les plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada. Bien entendu, avant de mettre en œuvre toute politique visant à réduire la violence armée, il est extrêmement important de mener des recherches de base sur les formes que prennent, à l'échelle locale, la violence des gangs et celle liée aux armes à feu. Pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie efficace de lutte contre la violence armée, on doit tout d'abord comprendre qui sont les acteurs de cette violence de même que les raisons qui les poussent à agir ainsi.

Enfin, une bibliographie annotée présente les ressources les plus récentes et les plus pertinentes en ce qui a trait à la prévention de la violence des gangs et de la violence armée ainsi qu'à l'intervention contre ces formes de violence.



## **INTRODUCTION**

Chaque année, dans le monde, on estime à plus de 200 000 le nombre d'homicides, de suicides ou d'accidents liés à l'utilisation d'armes légères. Jusqu'à tout récemment, et pendant plus d'une décennie, le nombre d'actes de violence armée était en baisse aux États-Unis. Même au cours de cette période d'« accalmie », l'utilisation d'armes à feu a causé la mort de nombreux Américains et un plus grand nombre encore ont été blessés par balle. En 2004, on a enregistré 11 344 meurtres commis à l'aide d'armes à feu, 164 998 agressions avec armes à feu et 162 938 vols à main armée (Bureau of Justice Statistics, É.-U.). Des tendances semblables sont observées au Canada où, après une diminution constante de la violence sur une période d'une décennie, les taux d'homicides ont recommencé à augmenter. La proportion des homicides commis à l'aide d'armes à feu y est en hausse, devenant, en alternance avec les couteaux, les armes utilisées le plus souvent. Même si, au Canada, le taux d'homicides commis à l'aide d'armes à feu est largement inférieur à celui observé aux États-Unis, on craint que l'écart actuel ne s'amenuise. Après une recrudescence de meurtres fortement médiatisés commis à l'aide d'armes à feu par des gangs rivaux à Toronto ayant fait d'innocentes victimes, le maire de Toronto, David Miller, a fait un lien avec la violence armée qui sévit aux États-Unis en affirmant que « les États-Unis exportent leurs problèmes de violence dans les rues de Toronto ». Pour éviter que la violence armée ne prenne au Canada des proportions semblables à celles observées chez nos voisins du Sud, les décideurs canadiens auraient intérêt à tirer des leçons des politiques – fructueuses ou non – mises sur pied depuis des décennies aux États-Unis pour freiner la violence des gangs et la violence armée.

Le présent rapport de synthèse a pour objectif de documenter la prévalence et la nature des actes de violence armée au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs. Le rapport inclut également un aperçu des politiques et des interventions visant à réduire la violence armée. Il porte une attention particulière aux problèmes associés aux gangs, au commerce de la drogue et à l'accessibilité des armes à feu, qui ont une incidence sur la prévalence et la structure de la violence armée, de même que sur les types d'interventions élaborées pour la freiner.

Tous les ordres de gouvernement devraient faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes efficaces de réduction de la violence armée une priorité. Les politiques nationales sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit de remédier aux problèmes liés à l'accessibilité des armes à feu, puisqu'elles permettent de réduire l'accès des simples citoyens aux armes à feu et de freiner le flux d'armes à feu illégales traversant la frontière. Les gouvernements fédéraux doivent également fournir les ressources (services sociaux, organismes de justice pénale et, éventuellement, données) et le financement nécessaires à la mise en œuvre, à l'échelle locale, d'initiatives particulières de lutte contre la violence armée. Les administrations locales doivent également mettre en place de tels services et surtout s'assurer, en collaboration avec les leaders locaux, que les politiques et les interventions mises en œuvre sont adaptées à la nature et aux causes de la violence armée qui sévit dans leur région.

**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**  
LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

Le rapport, qui se fonde en bonne partie sur des travaux menés aux États-Unis (surtout en Californie), insiste sur les initiatives de lutte contre la violence armée, fondées sur l'approche de la « résolution de problèmes ». Cette approche correspond à l'orientation prônée dans les *Lignes directrices de l'ONU sur la prévention du crime* (2002). Au lieu de promouvoir une approche unique et uniformisée en matière de lutte contre la violence armée, il s'agit de reconnaître l'importance de la recherche et de l'expertise locale, qui constituent un élément essentiel de la conception et de la mise en œuvre de programmes efficaces d'intervention, de prévention et de lutte. Les résultats de la présente recherche pourront permettre aux décideurs et praticiens de mieux comprendre les enjeux associés à la violence armée à l'échelon local.

## **TENDANCES RÉCENTES EN MATIÈRE DE VIOLENCE ARMÉE**

Les armes à feu et la violence qui y est liée préoccupent de plus en plus les Canadiens, surtout dans les principales régions métropolitaines de recensement (RMR). Les données récemment publiées par le Centre canadien de la statistique juridique<sup>1</sup> montrent que le taux général d'homicides au Canada demeure relativement faible (2,04 pour 100 000 en 2005), surtout en comparaison des États-Unis (5,06 pour 100 000 en 2005). Les données font également ressortir plusieurs tendances qui pourraient laisser présager des changements importants dans la répartition des homicides au Canada.

Tout d'abord, il est à noter que, après avoir enregistré un déclin pendant plusieurs années, le taux d'homicide au Canada a augmenté en 2005 pour une seconde année consécutive. Le taux d'utilisation d'armes à feu dans la perpétration d'homicides est demeuré assez stable au fil du temps. Toutefois, en 2005, les armes à feu ont supplanté les couteaux, devenant la principale catégorie d'armes utilisées dans la perpétration d'homicides. Mais, surtout, on a observé une évolution marquée dans le type d'armes à feu utilisées. Avant le milieu des années 1990, les carabines et les fusils étaient les principaux types d'armes utilisées pour commettre des homicides. En 2005, les armes de poing ont servi presque deux fois plus souvent (58 %) à la perpétration d'homicides que les carabines et les fusils (30 %).

En 2005, les homicides commis par des gangs ont enregistré une hausse alarmante de 48 % par rapport au nombre total de l'année précédente (passant de 72 à 107). La prévalence de ce type d'homicides a principalement augmenté dans les grandes RMR, surtout en Ontario et au Québec. Tandis que les homicides commis à l'aide d'armes à feu et non liées aux gangs ont compté pour moins de 30 % des incidents, près de 70 % des homicides commis par des gangs l'ont été à l'aide d'armes à feu. Comme on pouvait s'y attendre, les gangs commettent surtout des homicides dans les principales RMR.

La détermination des tendances de la violence armée et la compréhension des motifs qui pourraient en expliquer l'augmentation, surtout chez les gangs de jeunes, sont devenues des priorités tant pour les gouvernements que les citoyens. Pour faciliter la conception et la mise en œuvre de politiques efficaces de réduction de la violence armée, le présent rapport fournit une analyse de la documentation portant sur la prévention de la violence armée, principalement axée sur les initiatives visant à réduire la violence armée entre les membres de gangs.

Après avoir connu une baisse sur une période de dix ans, la violence armée est en recrudescence dans de nombreuses villes des États-Unis. Cette augmentation est en bonne partie attribuable à la revitalisation des gangs de rues urbains. Même à Los Angeles, où le taux global d'actes de violence continue de chuter, la violence des gangs connaît une

---

<sup>1</sup> Dauvergne, M., et G. Li (2006). Homicide in Canada, 2005, *Juristat*, vol. 26, n° 6, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

remontée. Cette augmentation de la violence des gangs et de la violence armée ne se limite pas aux États-Unis. Tout comme le Canada, la Grande-Bretagne, notamment la ville de South London, a également connu une flambée d'homicides commis à l'aide d'armes à feu, attribuée à des conflits opposants des gangs de jeunes associés au trafic des stupéfiants.

### **Les gangs, la drogue et l'accessibilité des armes à feu**

Les études visant à expliquer les niveaux anormalement élevés de violence armée observés aux États-Unis, au Canada et dans le reste du monde, se concentrent sur des aspects précis : les gangs, la drogue et l'accessibilité des armes à feu. Les paragraphes qui suivent présentent un bref aperçu des conclusions tirées quant à chacun de ces enjeux.

#### **Les gangs**

L'une des conclusions les plus claires pouvant être dégagées des études transversales et longitudinales ciblant les jeunes a trait à la relation entre l'appartenance à un gang et la délinquance. Des recherches menées aux États-Unis et au Canada ont montré que, même après avoir pris en compte les caractéristiques individuelles, les membres de gangs commettent davantage d'actes de délinquance et d'actes criminels que les autres (Esbensen et Huizinga, 1993; Thornberry, Krohn, Lizotte et Chard-Wierschem, 1993; Huizinga, 1997; Thornberry et coll., 2003; Huff, 2004; Gatti, Tremblay, Vitaro, et McDuff, 2005). Le plus souvent, ces résultats montrent que la relation observée entre l'appartenance aux gangs et le degré de délinquance ne peut s'expliquer par un simple processus d'autosélection, par lequel seuls les jeunes les plus enclins à la délinquance rejoignent les rangs des gangs. En réalité, l'appartenance à un gang exerce sur les membres d'autres types d'influence, qui peuvent les inciter à commettre davantage d'actes de délinquance. Cela est particulièrement vrai dans le cas du recours à la violence et aux armes à feu. Par exemple, une récente étude canadienne a montré qu'un jeune appartenant à un gang risquait davantage d'être impliqué (comme agresseur ou comme victime) dans une altercation avec armes à feu (Erickson et Butters, 2006). De nombreuses études menées dans des villes américaines comme Denver (Colorado), Pittsburgh (Pennsylvanie), Rochester (New York) et Seattle (Washington) tirent des conclusions semblables. Grâce à l'utilisation de données longitudinales portant sur les jeunes, les chercheurs ont pu déterminer les raisons incitant les jeunes à se joindre ou non à un gang, de même que la durée de la participation active d'un membre aux activités d'un gang. L'examen des résultats révèle clairement que les membres des gangs sont plus susceptibles de porter des armes à feu sur eux, d'en utiliser ou d'en être victime. En outre, pour l'échantillon de jeunes qui ont joint les rangs d'un gang, l'association avec les armes à feu est plus élevée lorsque les jeunes sont actifs au sein du gang et elle diminue pendant les périodes où ils ne le sont pas.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Pour un examen complet du lien entre l'appartenance à un gang et le comportement délinquant/criminel, voir Thornberry, T.P., M. D. Krohn, A.J. Lizotte, C.A. Smith, et K. Tobin, 2003, *Gangs and delinquency in developmental perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.

Les conclusions susmentionnées ont une incidence sur les structures et le niveau de la violence armée à l'échelon communautaire. Puisque l'appartenance à un gang favorise l'augmentation de la violence armée chez chaque membre, cette violence tend à être concentrée dans l'espace, c'est-à-dire dans les « quartiers chauds » où les gangs sont actifs.<sup>3</sup> La recherche a été menée dans des villes que l'on dit nouvellement aux prises avec des gangs. Cette appellation désigne les villes qui n'ont commencé à éprouver de graves problèmes liés aux gangs de rues urbains et violents qu'au début des années 1990. L'autre catégorie de ville inclut des centres urbains comme Los Angeles et Chicago, que l'ont dit « confrontées aux gangs de façon chronique ». Même si certaines des villes nouvellement aux prises avec des gangs ont enregistré un déclin significatif de l'activité des gangs, d'autres semblent en voie de devenir des villes confrontées aux gangs de façon chronique. Au Canada, le problème des gangs de rues urbains et violents semble suffisamment récent pour que les villes canadiennes soient considérées comme des villes nouvellement aux prises avec les gangs.

On connaît généralement très peu de choses sur la façon dont les gangs de rues urbains évoluent au fil du temps, dans les villes nouvellement aux prises avec des gangs. Le Canada pourrait constituer un terrain de recherche précieux où les spécialistes en sciences sociales étudieraient les gangs de jeunes afin de cerner les facteurs favorisant l'évolution de gangs locaux, qui, de groupes vaguement affiliés, deviennent de véritables institutions locales. En outre, il est important de mieux comprendre les types d'intervention qui pourraient permettre de freiner cette évolution, avant que les gangs et les problèmes de violence qui y sont associés ne deviennent des problèmes « chroniques ». Ce dernier point revêt une importance toute particulière dans le contexte canadien, puisque les études américaines ont montré que les gangs et les problèmes de violence qui s'y rattachent voient bien souvent le jour dans les principales régions métropolitaines avant de gagner de plus petits centres urbains.<sup>4</sup> Or, le problème des gangs a déjà atteint les petites villes et les régions rurales du Canada, forçant les responsables locaux à prendre des mesures pour lutter contre les gangs et les activités criminelles auxquelles ils se livrent. Heureusement, toutefois, les données dont on dispose à ce jour permettent de croire que les actes de violence commis par les gangs à l'aide d'armes à feu touchent principalement les principales RMR.

### **Les marchés de la drogue**

La participation aux marchés de la drogue a également été mise en relation avec la violence armée. Même si bon nombre des études longitudinales susmentionnées consacrées aux jeunes indiquent que les gangs sont le principal catalyseur de l'augmentation de la violence armée, la participation au commerce de la drogue semble

---

<sup>3</sup> Voir Tita, G.E., et G. Ridgeway (2007). « The Impact of Gang Formation on Local Patterns of Crime », *Journal of Research on Crime and Delinquency*, vol. 44, p.208-37.

<sup>4</sup> Voir Howell, J.C. 1998. *Youth Gangs: An Overview* ([www.ncjrs.org/pdffiles/167249.pdf](http://www.ncjrs.org/pdffiles/167249.pdf)), Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

## STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :

### LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

également jouer un rôle à cet égard. Ainsi, les personnes qui vendent ou achètent de la drogue sont plus susceptibles que les autres d'être associées à des actes de violence armée. De plus, il est évident que l'apparition du marché du crack a entraîné une prolifération des armes à feu dans les centres urbains des États-Unis. Les armes à feu sont devenues des « outils » essentiels dans le commerce des stupéfiants. Les trafiquants, qui transportent avec eux des sommes d'argent importantes ou des cargaisons de drogues ayant une grande valeur, doivent se protéger contre le vol. En outre, à mesure que la participation des jeunes au commerce de la drogue augmente, le fait de porter une arme à feu est rapidement devenu un symbole de statut social. Le port d'arme a vite été adopté par les jeunes, même par ceux qui ne sont pas mêlés au monde de la drogue.<sup>5</sup> Les études menées à l'extérieur des États-Unis semblent montrer que le commerce de la drogue constitue, en fait, la principale source de confrontations pouvant aboutir à des actes de violence armée. Ce lien a été établi en Angleterre et au Pays de Galles (Bennett et Holloway, 2004), en Écosse (McKeganey et Norrie, 2004) et au Canada (Erickson et Butters, 2006).

#### **L'accessibilité des armes à feu**

Il convient de souligner que l'accessibilité des armes à feu est généralement évaluée à l'échelle nationale, et que les règlements visant à restreindre la possession d'armes à feu par de simples citoyens varient considérablement d'un pays à un autre. Parmi les pays ayant adopté les mesures restrictives les plus sévères concernant l'accès aux armes à feu, notons le Canada, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Les États-Unis et la Suisse (avant que cette dernière ne se conforme aux règles minimales de l'Union européenne) figurent parmi les pays les plus souples à ce chapitre. Même si le lien entre la sévérité des politiques nationales de contrôle des armes à feu et le niveau de violence armée observé demeure un sujet chaudement débattu dans la communauté scientifique, les politiques de contrôle des armes à feu influencent effectivement l'accès des délinquants aux armes.

Les mesures strictes visant à restreindre l'accès aux armes à feu par de simples citoyens ont pour but d'empêcher les criminels d'obtenir de telles armes. Même aux États-Unis, où les restrictions à cet égard sont moins importantes, les personnes qui possèdent un casier judiciaire, qui ont une maladie mentale ou qui affichent des antécédents de toxicomanie ne sont pas autorisées à acheter ou à posséder des armes à feu ou des munitions. La mise en application de ces restrictions s'est intensifiée depuis l'adoption du *Brady Act* en 1994. Même si les résultats de certaines études indiquent que les vérifications des antécédents, prescrites par le *Brady Act*, ont permis d'éviter que des armes à feu ne tombent aux mains de criminels violents,<sup>6</sup> on ignore si ces derniers réussissent à se procurer des armes par le truchement de réseaux illégaux et non réglementés. En outre, à tous les niveaux de contrôle des armes à feu, on peut constater que la majorité des armes à feu ayant servi à des crimes provenaient du marché gris (les intermédiaires qui achètent des armes pour

---

<sup>5</sup> Voir Blumstein, A. 1995. « Youth Violence, Guns, and the Illicit Drug Industry », *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 86, p.10-36.

<sup>6</sup>Wright, M.A., G.J. Wintemute, et F.P. Rivara (1999). « Effectiveness of denial of handgun purchase to persons believed to be at high risk for firearm violence », *American Journal of Public Health*, vol. 89, n° 1, p. 88–90.

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

des personnes qui n'en ont pas le droit) ou du marché noir (trafiquants d'armes, vols). Ainsi, une réglementation plus serrée du marché primaire légal ne donnera des résultats efficaces que si l'on réussit à endiguer ou à enrayer le marché secondaire illicite.

### **Les armes utilisées à des fins criminelles au Canada**

Dans les statistiques qui figurent sur le site Web de la « Coalition pour le contrôle des armes » ([www.guncontrol.ca](http://www.guncontrol.ca)), on distingue deux catégories d'armes à feu utilisées pour commettre des crimes au Canada: les armes subtilisées à des propriétaires canadiens (52 %) et les armes introduites clandestinement depuis les États-Unis (48 %). Ces résultats reposent sur des données datant du milieu des années 1990.

### **Sources canadiennes**

Les armes à feu achetées au pays peuvent finir par servir à la perpétration d'un crime lorsque l'acquéreur légitime utilise l'arme pour commettre un crime, lorsque l'arme est dérobée à son propriétaire légitime ou lorsque le propriétaire légitime remet délibérément l'arme à un utilisateur non autorisé. La création et la tenue à jour du Registre des armes à feu du Canada découlent d'abord et avant tout du constat selon lequel certaines armes à feu utilisées à des fins criminelles ont un propriétaire légitime : la délivrance du permis aux propriétaires d'armes à feu permettant alors de les retracer plus facilement. Les propriétaires devront respecter des règlements précis concernant l'entreposage sécuritaire; ils seront plus susceptibles d'être au courant des responsabilités et des risques liés à la possession d'une arme à feu, et, comme ils seront connus des autorités, ils seront moins enclins à prêter l'arme à feu qu'ils possèdent en toute légalité à une personne non autorisée.

### **Trafic international**

Il existe très peu de données officielles concernant le volume ou le type d'armes à feu introduites illégalement au Canada depuis les États-Unis. Toutefois, il est important de noter que toute statistique établie à ce sujet est nécessairement biaisée, puisque seules les armes à feu retracées par les autorités peuvent être comptées. Selon le site Web de la Coalition pour le contrôle des armes, le trafic d'armes semble toucher davantage les armes de poing (utilisées dans les grandes villes frontalières comme Vancouver ou Toronto) que les armes d'épaule. Aucune statistique nationale présentée sur le site Web n'a été mise à jour depuis dix ans. Cependant, il y a toutes les raisons de croire que la contrebande d'armes à feu des États-Unis vers le Canada constitue un problème bien réel.

En novembre 2006, le *Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives (ATF)* et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont annoncé la conclusion d'une entente conjointe visant à accroître l'échange de renseignements balistiques sur les armes à feu retrouvées. Grâce à une intensification de la collaboration, les deux organismes espèrent réunir des renseignements et mettre sur pied des modes d'intervention qui permettront d'endiguer le flux d'armes à feu introduites illégalement au Canada depuis les États-Unis. Selon un

## STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :

### LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

communiqué de presse affiché sur le site Web du département de la Justice des États-Unis,<sup>7</sup> le renforcement de la collaboration comprendra les points suivants:

Échange de données judiciaires sur les armes à feu – L'ATF et la GRC seront en mesure d'échanger des renseignements judiciaires balistiques par voie électronique et en temps réel, grâce au système intégré d'identification balistique (*Integrated Ballistics Identification System - IBIS*).

Attaché du pays collaborateur – L'ATF a intensifié sa présence au Canada, favorisant ainsi les enquêtes transnationales et la coordination des efforts déployés aux États-Unis pour rechercher, arrêter et poursuivre les personnes qui font entrer illégalement des armes à feu au Canada.

Méthode approfondie d'analyse et de repérage des armes à feu – Afin de contribuer plus efficacement au dépistage des armes à feu provenant des États-Unis utilisées à des fins criminelles, la GRC se servira du système *eTrace* de l'ATF, ce qui lui permettra de repérer électroniquement les armes à feu découvertes sur les lieux de crime au Canada.

Collaboration conjointe et initiatives – En plus de travailler de concert avec la GRC, comme il le fait actuellement, dans le cadre d'enquêtes liées aux armes à feu, l'ATF coordonnera des initiatives de formation comme les écoles de formation sur le trafic d'armes à feu et le programme de formation sur la restauration des numéros de série.

À la suite d'une entrevue personnelle menée auprès de l'agent spécial responsable du *Crime Gun Tracing Center*<sup>8</sup> de l'ATF, situé à Seattle, dans l'État de Washington, on a appris que le centre retraçait chaque année entre 150 et 200 armes de poings, découvertes sur des lieux de crime à Vancouver (Colombie-Britannique) ou dans les environs. L'immense majorité de ces armes ont été achetées dans l'État de Washington. L'agent spécial responsable nous a également indiqué que les attaques terroristes du 11 septembre avaient eu des conséquences inattendues. Elles auraient en effet entraîné un déclin du trafic d'armes à feu entre les États-Unis et le Canada. Depuis les attentats, la sécurité des frontières a été considérablement renforcée, et moins de personnes sont prêtes à prendre le risque d'être arrêtées en possession d'une arme à feu illégale. L'agent a également expliqué que, traditionnellement, l'État de Washington était un lieu de prédilection pour l'acquisition d'armes servant à des fins criminelles dans tous les États du nord-ouest bordés par le Pacifique, en raison de l'absence relative de loi régissant la vente d'armes à feu dans cet État. Cependant, les agents placés sous la responsabilité de l'agent spécial ont constaté une diminution du nombre de véhicules immatriculés au Canada dans les stationnements des expositions locales d'armes à feu, lesquelles servent souvent de plaques tournantes pour le transfert des armes. Enfin, interrogé au sujet de la demande d'armes à feu dans l'Ouest canadien, l'agent a expliqué que, selon lui, la plupart des

---

<sup>7</sup> Le texte intégral de l'annonce conjointe se trouve à [www.usdoj.gov/opa/pr/2006/November/06\\_opa\\_768.html](http://www.usdoj.gov/opa/pr/2006/November/06_opa_768.html).

<sup>8</sup> Nous remercions l'agent Douglas Kroh (ATF) de nous avoir communiqué son expertise.



**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**  
LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

armes sont achetées par les membres de gangs étroitement associés au commerce de la drogue en Colombie-Britannique. Ces gangs, qui regroupent souvent des jeunes indo-asiatiques, sont responsables de l'importation d'importantes quantités de marijuana dans tous les États du nord-ouest bordés par le Pacifique.

## **CONSIDÉRATIONS STRATÉGIQUES À PRENDRE EN COMPTE DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ARMÉE**

La présente section du Rapport résume la somme des connaissances tirées de la bibliographie annotée ci-jointe. Les articles figurant dans l'analyse bibliographique se divisent en deux grandes catégories : ceux qui traitent des connaissances sur les déterminants sociaux de la violence armée et ceux décrivant les programmes mis sur pied pour réduire cette violence.

Dans le cadre de l'analyse, une attention particulière a été accordée au rôle joué par les gangs et le commerce de la drogue en tant que catalyseurs de la violence. Pour être efficaces, les politiques doivent également s'inspirer de l'ensemble des connaissances tirées des recherches menées en sciences sociales sur la nature des gangs, et plus précisément sur l'identité de leurs membres, les raisons pour lesquelles ils ont joint les rangs du gang et la façon dont l'appartenance à un gang influence le comportement de chacun de ces membres. Il est essentiel de savoir « qui devient membre d'un gang » pour élaborer des stratégies de prévention destinées à dissuader les jeunes d'entrer dans un gang ou d'adopter d'autres comportements antisociaux et délinquants. Les programmes de ce genre visent les jeunes à risque dans leur ensemble et, lorsqu'ils sont efficaces, permettent de surcroît de réduire l'adhésion aux gangs. En outre, il est important de prendre en considération, dans l'élaboration des programmes, les particularités des membres des gangs (faible niveau d'instruction, connaissances de base déficitaires, perspectives d'emploi limitées) afin de pouvoir inclure des solutions de rechange concrètes pour les jeunes qui souhaitent quitter un gang.

Compte tenu de la prévalence exceptionnellement élevée de la violence interpersonnelle (surtout de la violence armée) aux États-Unis et du phénomène de violence des gangs qui sévit depuis longtemps dans ce pays, il n'est pas étonnant qu'une bonne partie de la documentation porte sur les interventions et les programmes américains. On peut tirer une leçon très utile de l'expérience américaine en matière de gang et de violence : il est impossible de régler le problème en procédant simplement à des arrestations. Autrement dit, la méthode forte ne fonctionne pas lorsqu'elle est employée seule. Selon l'une des recommandations d'une étude menée récemment à Los Angeles, il faudrait que les autorités policières, les procureurs et les autres responsables du système de justice pénale travaillent de concert avec un grand nombre d'intervenants et de programmes communautaires d'intervention et de prévention, y compris des écoles locales, des fournisseurs de soins de santé, des programmes de formation professionnelle, des cours sur le développement de l'enfant et le rôle des parents et des initiatives générales de développement économique.<sup>9</sup>

Les paragraphes qui suivent décrivent, de façon générale, les principaux enjeux liés aux gangs, à la drogue et aux armes à feu dont on doit tenir compte pour élaborer des mesures stratégiques en vue de régler ces problèmes.

---

<sup>9</sup> Le rapport a été publié par The Advancement Project Los Angeles et se trouve à l'adresse URL : <http://www.advanceproj.org/>

#### Les caractéristiques des gangs

- **Les membres des gangs** : Selon des études longitudinales menées aux États-Unis (p. ex., Thornberry et coll., 2003; Hill et coll., 1999) et au Canada (Gatti, Tremblay, Vitaro et McDuff, 2005), les jeunes qui se joignent à des gangs tendent à afficher un degré d'attachement peu élevé envers leurs parents, à adopter des comportements agressifs dès leur jeune âge, à avoir un rendement scolaire faible et à avoir de la difficulté à se maîtriser. Les membres des gangs sont également susceptibles d'être recrutés dans les franges marginalisées de la société sur le plan social et économique (Erickson and Butters, 2006). Comme on pouvait s'y attendre, les membres des gangs appartiennent dans une très large mesure à des groupes minoritaires. Les milieux où ils vivent sont caractérisés par un degré élevé de pauvreté, de chômage et de criminalité. Ces collectivités n'investissent pas suffisamment dans l'éducation, l'accès à l'emploi, les services municipaux de base et les activités de loisir intéressantes qui peuvent constituer une solution de rechange pour les jeunes.
- **Les gangs dans le contexte international** : À l'extérieur des États-Unis, la question des gangs de jeunes violents ne fait l'objet d'études universitaires sérieuses que depuis peu. Les études menées au Royaume-Uni indiquent que la composition et les activités des gangs représentent des problèmes de plus en plus importants et doivent être surveillées de près. On relève, par ailleurs, des différences notables entre les gangs américains et ceux des autres pays en ce qui touche les caractéristiques sociales et démographiques, de même que les types de comportements déviants adoptés par leurs membres. Les gangs des États-Unis regroupent principalement des jeunes afro-américains et des jeunes latino-américains, le plus souvent d'origine mexicaine ou salvadorienne. Il est plus rare que les jeunes asiatiques, indo-asiatiques ou provenant des îles du Pacifique appartiennent à un gang. Au Canada et en Europe, les membres des gangs proviennent en nombre beaucoup plus grand de groupes de nouveaux immigrants, notamment d'origine indo-asiatique, antillaise et africaine. À l'extérieur des États-Unis, les gangs commettent beaucoup moins d'actes violents, et plus particulièrement d'actes violents entraînant la mort. Ces groupes commettent le plus souvent des crimes associés au trafic de stupéfiants ou à des vols.
- **La nature des actes de violence commis par les gangs** : Dans une brève analyse portant sur les gangs, Howell (1998) résume bon nombre des principaux constats concernant les gangs et la violence. Bien que la plupart des actes de violence commis entre les gangs soient liés à des rivalités de territoire et à des questions de respect, il est étonnant de constater que les conflits liés au commerce de la drogue ne jouent qu'un rôle mineur. Par rapport aux autres types d'homicide, les homicides commis par des gangs semblent rassembler un plus grand nombre de participants; ils surviennent le plus souvent à l'extérieur (surtout dans la rue) et sont plus susceptibles d'être commis à l'aide d'armes à feu. Les gangs se livrent surtout à des actes de violence dans les secteurs qu'ils fréquentent (Tita et Ridgeway, 2007). Même si un gang peut décider d'« organiser une mission » pour

tuer un rival, voire d'abattre un rival pénétrant sur son territoire « pour se défendre », une bonne partie des actes de violence qu'il commet semble être opportuniste. En procédant à la cartographie et à la classification des incidents selon le lieu où ils surviennent (le lieu de résidence du délinquant et le lieu de résidence de la victime), Tita et Griffiths (2005)<sup>10</sup> ont conclu que plus du tiers des homicides commis par des gangs avaient lieu dans des secteurs où ni la victime ni le délinquant n'habitaient.

### Les facteurs associés à la violence armée

- **Consommation de drogue, appartenance à un gang et armes à feu :** Des études menées en Europe (Bennett et Holloway, 2004; Miron, 2001, McKeganey et Morrie, 2000) et en Amérique du Nord (Hill et coll., 1999) établissent un lien entre la consommation de drogue et l'augmentation des probabilités d'être associé à un incident impliquant une arme à feu. Les jeunes qui déclarent consommer et vendre de la drogue déclarent aussi plus souvent que les autres porter une arme à feu sur eux. L'écart est encore plus marqué chez les membres des gangs. Non seulement ces derniers transportent-ils et utilisent-ils des armes à feu plus souvent que les jeunes qui n'appartiennent pas à des gangs, mais ils sont également plus susceptibles d'être impliqués dans un homicide comme agresseurs ou comme victimes. En examinant des données provenant d'un échantillon de jeunes hommes (y compris des délinquants), Erickson et Butters (2006) ont constaté que la participation à des bagarres entre gangs était la principale variable prédictive du port d'une arme, à Toronto et à Montréal. Ces résultats valent autant pour les filles que pour les garçons, Erickson et coll., (2006) ayant conclu que l'origine ethnique, la perpétration précoce d'actes de délinquance, la participation à des actes de délinquance au cours des douze derniers mois et les bagarres entre gangs comptaient parmi les principaux prédicateurs des gestes violents commis à l'aide d'une arme. Les auteurs concluent que, dans le cas des jeunes femmes, la participation au commerce de la drogue n'est pas associée à l'utilisation d'une arme.
- **Accessibilité des armes à feu et violence :** Les liens entre l'accessibilité des armes à feu et l'incidence de la violence armée sont très controversés. Les citoyens des États-Unis peuvent acquérir des armes à feu plus facilement que les citoyens de la plupart des autres pays du monde, et ceci en toute légalité. Ce serait donc pour cette raison que les États-Unis affichent un taux d'agressions mortelles beaucoup plus élevé que d'autres pays industrialisés. Bien que des études menées au Canada, en Australie, en Asie, en Europe et aux États-Unis aient débouché sur des conclusions quelque peu contradictoires, il n'en demeure pas moins que la majorité des études sérieuses établissent un lien réel entre l'accessibilité des armes à feu et les agressions mortelles commises à l'aide d'armes à feu. En plus d'être liée à une augmentation des homicides et des agressions armées, l'accessibilité

---

<sup>10</sup>Voir Tita, G.E., et Griffiths, E.A. (2004). « Traveling to Violence: The Case for a Mobility-Based Spatial Typology of Homicide, *Journal of Research on Crime and Delinquency*, vol. 42, p. 275-308.

des armes à feu a été associée à une hausse des suicides commis avec ce genre d'armes.

- **Commerce des armes à feu illégaux** : Dans tous les pays où des études ont été menées, on constate que la majorité des armes à feu utilisées dans la perpétration de crimes, n'avaient pas été achetées de façon légale par l'agresseur. Des études réalisées aux États-Unis commencent à peine à révéler comment les délinquants réussissent à obtenir des armes à feu (voir Cook et Braga (2001)). Dans ces études, on distingue deux catégories de sources d'approvisionnement en armes destinées à des fins criminelles : les « sources ponctuelles » et les « sources diffuses ». Les sources ponctuelles désignent les sources importantes comme les magasins d'armes à feu aux pratiques d'affaires peu scrupuleuses, les trafiquants d'armes qui violent la loi en toute connaissance de cause ou les réseaux de cambrioleurs qui cassent les vitrines des magasins d'armes pour voler leur marchandise. Après avoir analysé plusieurs études, Cook et Braga (2001) en sont venus à la conclusion que les armes à feu qui tombaient aux mains des criminels provenaient de membres de leur famille ou d'amis (environ 37 %), du marché noir ou de la rue (environ 32 %), des points de vente au détail (18 %) ou de vols (18 %).

Une étude en cours sur le marché illégal des armes à feu à Los Angeles (George Tita et Greg Ridgeway, 2007) a révélé que chacune des sources diffuses, comme les cambriolages de résidences ou les achats par des intermédiaires, ont une incidence très limitée sur l'approvisionnement du marché illégal des armes à feu. Toutefois, dans l'ensemble, la majorité des armes à feu servant à des fins criminelles proviennent de sources diffuses. Le phénomène s'apparente à celui des risques pour la santé posés par la pollution atmosphérique : même si une usine donnée (la source ponctuelle) peut à elle seule produire une grande quantité de pollution, dans l'ensemble, la pollution qu'elle produit est de loin dépassée par celle causée par les émissions polluantes des milliers de voitures (les sources diffuses) circulant dans la région.

### **Des interventions prometteuses**

La *bibliographie annotée* inclut un certain nombre d'études proposant des stratégies prometteuses pour réduire la violence armée, notamment celle reliée aux gangs. Les paragraphes qui suivent présentent un résumé de ces études et des principales leçons à en tirer. En plus des descriptions d'éléments spécifiques des stratégies, on y trouvera un aperçu des questions liées aux processus de conception, de mise en œuvre et de maintien des interventions. Par exemple, Braga, Kennedy et Tita (2002) laissent entendre que l'utilisation de méthodes fondées sur la résolution de problèmes s'est révélée efficace et a permis de réduire le nombre d'homicides dans de nombreuses villes américaines. Selon les auteurs, les principaux éléments expliquant le succès de ces programmes ont trait à la fois aux stratégies adoptées (p. ex., l'accent mis sur les récidivistes les plus acharnés, les responsabilités envers le groupe et les approches du type « *pulling levers*») et à leur mise en œuvre (p.ex., l'intégration des connaissances des intervenants dans l'analyse de la

violence, la mise sur pied d'un groupe de travail interorganisations et les modèles d'intervention axés sur l'action et sur la participation des chercheurs).

- **Restriction de l'accès aux munitions :** Aux États-Unis, deux études ont fait valoir les avantages qui pourraient découler d'un contrôle accru de l'accès aux munitions. À Chicago, des chercheurs ont constaté que, tandis que l'accès à des armes à feu par l'entremise du marché illégal des armes à feu était beaucoup plus limité que prévu, les jeunes de quartiers déshérités avaient encore plus de difficulté à obtenir des munitions (Cook et coll., 2005). De leur travail se dégagent deux modes d'intervention particulièrement importants en ce qui touche la réduction de la violence armée chez les jeunes. Premièrement, les jeunes ont beaucoup de difficulté à trouver des lieux sûrs pour dissimuler leurs armes à feu. Ils les cachent le plus souvent dans leur casier, à l'école. On pourrait donc dissuader davantage les jeunes de porter des armes sur eux en invitant les agents de police qui patrouillent les écoles à faire preuve de plus de vigilance lorsqu'ils fouillent des casiers, ce qui rendrait plus périlleux l'entreposage des armes. Deuxièmement, les chercheurs ont constaté que, si les armes étaient coûteuses, les munitions étaient encore plus difficiles à obtenir. Ainsi, une réglementation plus sévère des munitions n'empêcherait peut-être pas les jeunes de porter des armes à feu pour le statut social que cela procure, mais elle permettrait de toute évidence de réduire le pouvoir meurtrier de ces armes.

À Los Angeles, une étude a montré que des personnes non autorisées par la loi fédérale à posséder des munitions, mais qui n'avaient fait l'objet d'aucune vérification préventive des antécédents, avaient acheté plus de 10 000 cartouches de munitions au cours d'une période de six mois (Tita et coll., 2006). Les auteurs proposent plusieurs recommandations stratégiques visant à garantir que les munitions (et les armes à feu) ne tombent pas aux mains de personnes non autorisées. Tout d'abord, les auteurs suggèrent d'élargir les vérifications des antécédents lors de l'achat de munitions. Subsidiairement, les achats des munitions pourraient permettre de retracer des personnes qui seraient également susceptibles de posséder illégalement une arme à feu.

Mis à part les résultats de ces deux études, on connaît peu de choses au sujet du marché secondaire des munitions aux États-Unis, au Canada ou ailleurs.

- **Efficacité des injonctions civiles contre les gangs :** Les injonctions civiles contre les gangs ont pour but d'interdire aux membres de gangs connus de se réunir dans les lieux publics dans des secteurs géographiques précis. De plus, les membres de gangs en question n'ont pas le droit d'avoir sur eux des téléphones cellulaires ni de téléavertisseurs dans ces secteurs. Des évaluations minutieuses quasi expérimentales ont montré que ce genre d'injonction avait une incidence limitée sur la réduction du taux général de criminalité (Grogger, 2002). Les détracteurs de cette méthode allèguent notamment que les injonctions, au lieu d'entraîner une réelle diminution de la criminalité, ne font que déplacer le problème dans les secteurs voisins. Toutefois, cela n'a pas été le cas. Comme pour

de nombreuses autres interventions à caractère géographique, l'auteur conclut que les injonctions, au lieu d'étendre la criminalité à d'autres secteurs, ont des effets externes positifs sur les secteurs avoisinants, puisque les secteurs entourant la zone touchée par l'injonction affichent également une légère diminution de la criminalité. En plus de réduire la criminalité, les injonctions améliorent le sentiment de sécurité des résidents de la localité (Maxson et coll., 2003) et débarrassent les collectivités de la présence de groupes de jeunes qui flânent dans la rue. Les résidents ont déclaré avoir moins peur d'être victime d'un crime après la mise en place de l'injonction.

- **Le modèle de Boston – Méthodes de dissuasion ciblées, mesures incitatives et transmission du message** : Aucune initiative de lutte contre la violence armée n'a suscité plus d'éloges (ou de scepticisme) que le tout premier programme « Operation Ceasefire », lancé au milieu des années 1990 à Boston, au Massachusetts (Kennedy, Braga et Piehl, 2001). Cette méthode a été décrite avec force détails dans de nombreux ouvrages, et nous ne comptons pas y revenir ici. Toutefois, il convient d'insister sur trois principaux volets d'intervention qui continuent à être reproduits (dans différentes mesures et avec un succès variable) à divers endroits aux États-Unis.
  - Dans le contexte des gangs, les méthodes de dissuasion ciblées désignent les efforts déployés pour influencer le comportement individuel en infligeant des peines collectives rapides et sévères pour tout comportement délinquant prémédité. Autrement dit, si l'un des membres d'un gang est déclaré coupable d'avoir commis un crime au moyen d'une arme à feu (soit d'avoir adopté un comportement délinquant prémédité), tout le groupe sera tenu responsable. Cette approche se fonde sur l'existence de normes collectives puissantes pouvant dissuader un membre d'un gang d'être tenu pour responsable de l'intérêt accru porté au groupe par la police. La réussite d'une telle approche repose également sur le fait que les contrevenants seront nécessairement punis. Lorsqu'une règle est violée, les partenaires prennent rapidement des mesures à l'encontre des membres du gang fautif.
  - Les « mesures incitatives » désignent les mesures prises pour tenir chaque membre d'un gang « responsable » de tout écart d'un comportement défini au préalable. De nombreux membres de gangs, surtout ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir été associés à des actes de violence armée, sont déjà « connus » des autorités policières; ils peuvent avoir déjà fait des séjours en prison ou encore être en probation ou en libération conditionnelle. Les agents de probation et les agents de libération conditionnelle ont rarement le temps de surveiller étroitement les délinquants dont ils ont la charge, et ils disposent rarement des ressources nécessaires pour le faire. Cependant, dans le cadre d'une stratégie axée sur les mesures incitatives, tout membre d'un groupe contrevenant reçoit immédiatement la visite de son agent de probation ou de son agent de

libération conditionnelle et risque d'être incarcéré immédiatement si, pour quelque raison que ce soit, il ne respecte pas les conditions de mise en liberté qui lui sont imposées. Pour inciter les délinquants à respecter les lois, les autorités ont également recours à des mandats pour infractions mineures, à la saisie du salaire pour amendes ou pension alimentaire impayées, à des tests obligatoires de dépistage des drogues et à des évaluations visant à déterminer l'admissibilité des délinquants à des logements subventionnés par le gouvernement.

- La transmission du message a trait à la communication de la nouvelle politique de tolérance zéro à l'égard de la violence armée (c'est-à-dire, le comportement délinquant défini au préalable). La ville de Boston a fait figure de pionnière dans ce domaine, en organisant des « rencontres d'information pour les délinquants ». Les membres d'un gang violent étaient réunis dans un même lieu, où on leur présentait les nouvelles règles de comportement à suivre, de même que les organismes chargés de la mise en application des mesures incitatives (y compris les organismes de justice pénale au niveau local, de l'État et du gouvernement fédéral, de même que les procureurs). De plus, des chefs de file communautaires (provenant notamment d'organismes confessionnels) participaient aux rencontres en vue de soutenir tout effort déployé en vue de réduire le nombre de blessures et de décès liés à la lutte permanente que se livraient les gangs. Le troisième groupe présent était chargé de proposer des solutions de rechange au gang. Divers fournisseurs de services sociaux, comme des services de détatouage, des centres de formation professionnelle, des organismes de formation continue et des services de santé publique, participaient aux rencontres d'information afin de s'assurer que les membres du gang comprennent que des perspectives d'avenir s'offraient à eux en dehors du gang et sachent où s'adresser pour obtenir des services particuliers.
- **Un équilibre entre la répression et l'intervention** : Les projets qui ont permis de réduire la violence armée le plus efficacement ont rempli leur mandat en associant avec précaution des mesures de répression accrue (mais équitable) à l'affectation de ressources d'intervention. Tita et coll., (2003) allèguent que, dans les secteurs hautement touchés de Los Angeles, où les gangs sont de véritables institutions au sein de la collectivité, il importait d'établir une distinction entre les efforts déployés pour mettre sur pied des programmes associant la répression et l'intervention, d'une part, et les méthodes fortes axées uniquement sur une répression très sévère et fréquemment employées contre les gangs, d'autre part. Cette distinction a été établie de deux manières. Premièrement, on a fait clairement comprendre au public que l'intervention ciblait non pas les « gangs », mais plutôt un comportement particulier, soit la violence armée. Deuxièmement, l'intervention se fondait sur la méthode « de la carotte et du bâton ». Les autorités policières et le système de justice pénale avaient pour mandat de réduire la violence en augmentant la sévérité des peines infligées. Les organismes



communautaires locaux et les spécialistes des interventions auprès des gangs avaient quant à eux le mandat de réduire la violence en augmentant les récompenses (p. ex., accès à l'emploi ou à la formation professionnelle, détatouage, accès à des services de désintoxication) offertes aux délinquants qui s'abstenaient de commettre des actes violents.

- **La collaboration :** En examinant les mesures prises pour réduire la violence armée (celle commise par les gangs) aux États-Unis et les études menées à ce sujet, on constate qu'elles arrivent toutes au même constat : celui du besoin de collaborer. L'évaluation de la Stratégie nationale pour la prévention du crime du Canada a débouché sur une conclusion semblable (Leonard et coll., 2005). Chaque étude analysée montre de façon convaincante que le problème de la violence armée ne peut être réglé uniquement grâce au travail de la police locale. Effectivement, les responsables de l'application de la loi admettent eux aussi ce fait. En discutant avec les chefs des services de police de Los Angeles, d'Oakland (Californie), de Boston et de San Francisco, on a constaté qu'eux aussi considèrent que si la répression joue un rôle important et constitue une solution à court terme, elle est d'une efficacité limitée pour ce qui est de réduire la violence des gangs et la violence armée à long terme. Toutes les initiatives qui ont permis de réduire la violence des gangs à Boston, Chicago, Los Angeles, Philadelphie et dans de nombreuses autres villes reposaient sur une collaboration efficace entre les organismes de justice pénale au niveau municipal, de l'État et du gouvernement fédéral, et les fournisseurs de services sociaux, des intervenants communautaires et, dans certains cas, des spécialistes des interventions auprès des gangs de rues.

L'échec de certains programmes d'intervention, auparavant efficaces, est souvent attribuable à une incapacité de maintenir la collaboration. À Los Angeles, la réduction de la violence armée a été bien réelle, mais de courte durée. Dès que la violence a diminué, les responsables de l'affectation des ressources ont mis l'accent sur d'autres problèmes et la violence a bien vite connu une recrudescence dans le secteur visé à l'origine (Tita et coll., 2003). Les auteurs énumèrent les difficultés liées à la mise en œuvre d'un système fondé sur une collaboration concrète entre des organismes de justice pénale, de fournisseurs de services sociaux et des organismes communautaires de toutes sortes. Il serait ainsi possible de favoriser et maintenir la collaboration en faisant de cette pratique une condition nécessaire à l'obtention d'un financement local.

- **La légitimité des interventions :** Aux États-Unis, les collectivités où l'on enregistre le plus grand nombre d'agressions armées sont souvent celles où l'on se méfie le plus de la police et du système de justice pénale. Les partenaires communautaires, de nature confessionnelle ou autre, jouent un rôle essentiel en aidant les résidents locaux à comprendre que les interventions visent un comportement donné (la violence armée) et non pas des personnes en particulier. Les résidents des secteurs touchés de Los Angeles ont été témoins de nombreuses tentatives brutales visant à éradiquer le problème des armes à feu. Or, le fait de

déclarer la guerre aux gangs revient en quelque sorte à déclarer la guerre aux enfants d'une collectivité. En outre, il est important de comprendre que, dans certains cas, en plus d'appartenir à la collectivité, les membres des gangs présentent un intérêt pour la collectivité même. Certains allèguent qu'ils offrent une protection contre d'autres criminels. D'autres laissent entendre que la collectivité tolère la présence d'un gang parce qu'elle engendre des retombées économiques importantes (p. ex., accès à des biens volés, possibilité de faire de l'argent grâce au commerce de la drogue). Pour toutes ces raisons, les promoteurs du projet de Los Angeles (Tita et coll., 2003) ont insisté sur le fait que le projet poursuivait un seul et unique objectif, celui de réduire la violence armée. Les intervenants n'ont abordé le problème des gangs qu'après avoir prouvé que ceux-ci étaient responsables de la vaste majorité des agressions armées et des homicides commis dans la collectivité. Encore une fois, on a clairement souligné qu'il s'agissait de réduire la violence armée et non pas d'éradiquer les gangs ou d'en faire arrêter tous les membres.

- **Établir des liens entre la recherche et les interventions :** Ces dernières années, on a assisté à une réévaluation du rôle de la recherche dans la conception et l'évaluation des politiques liées aux armes à feu et aux gangs. La recherche peut jouer deux rôles importants. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà mentionné, les connaissances scientifiques de base facilitent considérablement l'identification des facteurs de risque associés aux comportements étudiés. La détermination de ces facteurs de risque revêt une importance particulière dans le cadre de la conception des programmes de prévention et d'intervention. Ensuite, les chercheurs peuvent également jouer un rôle en relation avec ce qu'il est convenu d'appeler « la méthode de la résolution de problèmes ». Cette méthode, qui puise ses origines dans le célèbre « Boston Gun Project », suppose la participation d'un organisme de recherche indépendant (ou d'une université) à titre de partenaire principal de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation continue de l'initiative. Idéalement, pour définir la portée et la nature du problème de violence armée, le partenaire de recherche devrait se fonder à la fois sur des données officielles provenant des services de police et sur des données recueillies dans le cadre d'entrevues menées auprès de dirigeants communautaires, de résidents et de jeunes appartenant ou non à des gangs et vivant dans la collectivité étudiée. Même si, dans certains cas, ces recherches ne servent qu'à quantifier et confirmer les idées reçues concernant les auteurs de la violence et leurs mobiles, dans d'autres cas, elles ont permis de réfuter des idées largement répandues. Par exemple, lorsque les autorités de Los Angeles ont mis sur pied leur version du programme « Ceasefire », les services de police et les membres de la collectivité croyaient que bon nombre des confrontations violentes entre les gangs étaient attribuables à des conflits liés au commerce de la drogue. Cependant, en examinant de plus près les données disponibles (provenant principalement de rapports d'homicides), on a constaté que les conflits liés à la drogue ne jouaient qu'un rôle négligeable dans les flambées de violence. Cette constatation a eu une incidence importante sur la conception des interventions, les responsables ayant déterminé que le fait de cibler le trafic de stupéfiants ne permettrait guère de réduire la violence.

Les analyses de données fournissent également d'autres renseignements cruciaux permettant de connaître les groupes les plus violents et d'établir l'identité des membres de ces groupes qui sont les plus susceptibles de commettre des gestes violents. Encore une fois, en s'inspirant de l'expérience de Los Angeles, les organismes d'exécution de la loi ont établi une liste regroupant plus de 300 membres connus appartenant à un gang particulièrement violent. Toutefois, en discutant avec des agents de police chargés de patrouille, des détectives spécialistes des gangs, des agents de probation ou de libération conditionnelle et divers membres de la collectivité, on a constaté que, parmi tous les membres connus du gang, moins de 30 participaient aux activités courantes du groupe et à la prise de décisions. Les initiatives mises sur pied à Boston, à Los Angeles et ailleurs ont abouti à la création de plusieurs techniques d'analyse des données qui méritent d'être résumées ici :

- Cartographie des frontières des gangs – Grâce au Système d'information géographique (SIG), il est possible de cartographier le territoire d'un gang (ou la zone dans laquelle il évolue) de même que son secteur d'activité. Le fait de cartographier le territoire d'un gang permet de déterminer, approximativement, la zone dans laquelle le gang est susceptible de recruter des membres. L'établissement de cartes plus précises des lieux de rassemblement (« zones réservées ») peut quant à elle faciliter une présence policière plus ciblée ou la mise en œuvre d'autres interventions, comme des injonctions civiles contre les gangs.
- Établissement de la typologie spatiale des incidents liés aux gangs – La typologie spatiale<sup>11</sup> a trait à la cartographie et à la classification des événements selon le lieu de l'incident, le lieu de résidence de l'agresseur et le lieu de résidence de la victime. Cette méthode peut fournir un aperçu de la structure de la violence et permettre de déterminer si un gang donné tend à se comporter en « prédateur » en posant des gestes de violence à l'extérieur de son territoire dans des zones rivales, à protéger son territoire en n'attaquant que les intrus, ou encore à faire preuve d'opportunisme et à se livrer à des confrontations s'ils tombent par hasard sur des rivaux en dehors de leurs territoires respectifs. Dans les actions en justice, de telles données se sont révélées particulièrement utiles, en permettant notamment de montrer que tel ou tel incident s'inscrivait en fait dans une succession
- Recours à l'analyse des réseaux sociaux – Dans le cadre de plusieurs projets, on a créé des schémas de réseaux sociaux pour illustrer les rivalités permanentes (et, dans une moindre mesure, les « alliances ») entre les gangs d'un même secteur. En examinant ces réseaux et en procédant à des analyses sommaires, on peut rapidement repérer les acteurs principaux qui évoluent dans le monde des gangs. Si un gang donné est attaqué, il

---

<sup>11</sup> Voir Tita, G.E., et Griffiths, E.A. (2004). « Traveling to Violence: The Case for a Mobility-Based Spatial Typology of Homicide, *Journal of Research on Crime and Delinquency*, vol. 42, p. 275-308.

suffit de consulter la liste de ses rivaux, ce qui permet de restreindre le bassin de délinquants possibles. Dans le cadre du projet de Los Angeles, il a été impossible, pour des raisons financières, de viser tous les gangs à la fois à l'aide de la stratégie faisant appel aux « méthodes de dissuasion ciblée ». Cependant, une analyse des réseaux a permis de cerner les gangs, dont la neutralisation aurait la plus grande incidence sur l'ensemble des rivalités observées dans la région.

- Analyses des homicides – Au cours de séances d'analyse des homicides, le détective chargé de l'affaire informe le chercheur partenaire de tous les détails importants liés à l'incident (mobiles, suspects et prévenus, victimes, date, heure et lieu). Des détectives provenant de divers organismes d'application de la loi participent parfois à ces séances, de même que des agents de probation et des agents de libération conditionnelle. En plus de permettre de mieux comprendre le problème, les séances d'analyse des homicides facilitent la tenue d'enquêtes relativement à des crimes précis et offrent aux participants une tribune où ils peuvent échanger des renseignements qui, autrement, n'auraient pas été portés à l'attention de l'enquêteur principal.

Enfin, le chercheur partenaire procède également à une évaluation continue de l'intervention. En examinant les répercussions de cette dernière en fonction d'indicateurs de succès prédéfinis, il est en mesure de déterminer si l'intervention a permis d'obtenir les résultats escomptés et, dans la négative, de proposer des modifications. Celles-ci peuvent avoir trait à la conception générale de l'intervention ou à sa mise en œuvre.

## **CONCLUSION ET ORIENTATIONS FUTURES**

Les paragraphes qui suivent présentent, en guise de conclusion, une série de recommandations relatives aux politiques publiques et aux recherches. Le phénomène des gangs, de la drogue et des armes à feu au Canada offre des possibilités et des défis uniques, surtout lorsque l'on compare avec la situation aux États-Unis. D'un point de vue positif, la politique canadienne sur les armes à feu devrait fournir encore bien d'autres occasions d'étudier les répercussions du commerce illégal des armes à feu et de sa répression. La politique actuelle, en vertu de laquelle tous les propriétaires d'armes à feu doivent faire enregistrer leur arme, a permis de recueillir un riche ensemble de données permettant aux autorités de police de retracer le dernier propriétaire légitime d'une arme à feu utilisée dans la perpétration d'un crime. En outre, la collaboration accrue entre la GRC et l'ATF facilite l'identification des armes à feu provenant des États-Unis.

Malheureusement, un examen approfondi de la documentation révèle une pénurie d'information en ce qui touche le phénomène des gangs au Canada. À l'exception notable des récentes recherches réalisées à Montréal et à Toronto, peu d'études se sont intéressées aux causes et aux corrélats de la formation des gangs. On connaît peu de chose des principaux paramètres des gangs au Canada (p. ex., taille, caractéristiques des membres, fonctionnement, etc.). Certes, le lien entre le commerce de la drogue (notamment la culture et la distribution de marijuana) et les gangs est bien documenté en Colombie-Britannique, mais on en sait beaucoup moins sur les liens entre les gangs, la drogue et les armes à feu.

Pour élaborer des stratégies efficaces de lutte contre la violence des gangs et la violence armée, on doit disposer de plus de détails au sujet du problème des gangs. Les renseignements à recueillir ne sont pas démesurés, compte tenu du temps ou des ressources dont on dispose pour réaliser les études nécessaires. En outre, les recommandations formulées ci-dessous concernant les types d'agressions armées et les initiatives qui visent les gangs ont fait leurs preuves dans la lutte contre la violence armée des gangs ou les agressions armées commises en guise de représailles.

Voici quelques recommandations, tirées des études mentionnées ci-dessous, qui pourraient faciliter grandement la lutte contre la violence armée (notamment celle exercée par les gangs) au Canada :

- *Comprendre le phénomène des gangs* – Mis à part les études réalisées sur les « gangs de motards », qui, pour leur part, ne semblent pas être ceux qui commettent actuellement le plus grand nombre d'agressions armées, il y a très peu d'études portant sur l'historique, l'évolution, la taille et le fonctionnement des gangs au Canada. Il serait particulièrement intéressant de procéder à une étude de l'environnement dans lequel évoluent les gangs dans les grandes RMR que sont Toronto, Montréal et Vancouver. Cela permettrait d'en savoir davantage, non seulement au sujet des gangs et de leurs activités, mais aussi au sujet des collectivités qui favorisent leur émergence ou, du moins, qui tolèrent leur présence.

La qualité des données recueillies et tenues à jour par les polices locales constitue l'un des principaux obstacles à la mise en place de stratégies efficaces de lutte contre les gangs aux États-Unis. Outre les problèmes de définition du type « qu'est-ce qu'un gang? », il faut conserver des données cohérentes sur tous les types d'activités criminelles auxquelles sont associés les membres des gangs. De telles données, en plus d'aider à déterminer l'étendue du problème, peuvent faciliter la sélection des politiques de répression et d'intervention. Dans le cas d'actes de violence motivés par des conflits liés au commerce de la drogue, on n'adoptera pas la même approche que s'il s'agit d'incidents violents liés à des querelles de territoire ou de respect entre les jeunes. Si ce n'est pas déjà fait, la police devrait amorcer un dialogue sur l'établissement de protocoles de collecte et d'échange de données.

- *Comprendre les voies d'accès aux armes illicites* – Des rapports canadiens ont montré que la plupart des armes à feu utilisées dans la perpétration de crimes au Canada n'avaient pas été achetées légalement par le délinquant. À l'heure actuelle, toutefois, aucune analyse systématique n'a permis de retracer la provenance de ces armes à feu illégales. Aux termes d'un échange avec l'agent spécial responsable du Gun Tracing Center de l'ATF (Bureau of Firearm, Tobacco, Alcohol, and Explosives) de Seattle (Washington), nous avons appris qu'environ 150 à 200 armes à feu utilisées à des fins criminelles et achetées à l'origine dans l'État de Washington étaient confisquées chaque année dans l'Ouest canadien. Pour obtenir une idée plus précise de l'ampleur réelle du problème, il faudrait recueillir des estimations plus précises pour l'ensemble du Canada, ce qui sera possible grâce à une collaboration accrue entre l'ATF et la GRC.

En plus d'effectuer des recherches sur le flux des armes à feu provenant des États-Unis, il est important de comprendre comment les armes à feu achetées légalement tombent aux mains de détenteurs non autorisés au Canada. Une étude menée à Los Angeles a révélé que c'est à l'échelle locale que les armes à feu passent des acheteurs locaux aux détenteurs non autorisés. On peut donc supposer que les détenteurs non autorisés communiquent avec des amis ou des associés qui habitent tout près et leur demandent d'acheter des armes à leur place. En Californie, tous les transferts d'armes à feu entre simples citoyens doivent être signalés au département de la Justice de la Californie. Pour dissuader les achats d'armes effectués par des intermédiaires, on a mis sur pied un programme pilote dans le cadre duquel l'acheteur reçoit une lettre immédiatement après avoir présenté une demande en vue d'acquiescer une arme à feu. L'acheteur potentiel se voit rappeler son obligation légale de faire enregistrer tout transfert d'arme à feu auprès de l'État et de signaler tout vol d'armes à feu dans les 48 heures suivant la découverte du vol. Une analyse préliminaire montre que plus de 5 % des personnes qui reçoivent la lettre ne vont pas récupérer l'arme à feu qu'ils ont achetée au terme de la période d'attente de 10 jours exigée en Californie pour tout achat d'armes à feu. Si les recherches permettent d'établir l'existence, dans les RMR, d'un système local semblable fondé sur les achats d'armes à feu par des intermédiaires, l'adoption d'une méthode de ce genre pourrait porter fruit.

## STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :

### LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

- *Adopter une approche coordonnée en matière de lutte contre la violence armée* – Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, le problème de la violence armée ne peut être réglé par la répression à elle-seule. On doit adopter une approche équilibrée, axée à la fois sur la prévention et l'intervention, pour remédier aux problèmes associés à la violence armée, qu'il s'agisse d'actes violents commis par des gangs ou liés au commerce de la drogue. Des études longitudinales sur les jeunes menées aux États-Unis et au Canada révèlent que bon nombre des facteurs de risque associés à la violence armée permettent d'expliquer pourquoi les jeunes rejoignent les rangs des gangs ou prennent part au commerce de la drogue. Les initiatives visant à atténuer la pauvreté, à accroître le niveau d'instruction et à promouvoir l'accès des jeunes à risque à des emplois intéressants, contribueront à réduire la violence armée et la toxicomanie et à dissuader les jeunes de se joindre à un gang.

Pour adopter une approche coordonnée, il faut tout d'abord solliciter la participation des principaux intervenants. Les dirigeants politiques ou communautaires désireux de promouvoir cette cause sont les mieux placés pour s'acquitter de cette tâche, puisqu'ils disposent du capital social et politique nécessaire pour se faire entendre des dirigeants de divers organismes d'intervention, de justice pénale et de services sociaux. À en juger par les résultats obtenus à Los Angeles, il ne suffit pas que « la plupart » des organismes concernés acceptent de collaborer. Pour qu'une intervention réussisse, il lui faut le soutien et la participation de tous.

La coordination des activités des organismes spécialisés dans la prévention, l'intervention et la répression n'est pas une tâche facile. Les organismes voués à la prévention et à l'intervention se méfient souvent des méthodes employées par la police. Quant aux autorités policières, elles ne reconnaissent pas toujours la valeur des approches non traditionnelles. Les différences de points de vue concernant la façon d'aborder un problème particulier peuvent également être source de tensions entre les participants. Le principal obstacle à surmonter est cependant lié au financement et aux ressources. À Los Angeles, on attendait des organismes qu'ils travaillent de concert et engagent des ressources, sans l'apport de financement supplémentaire. L'absence de financement versé aux partenaires communautaires a nuï encore davantage aux efforts déployés par ceux-ci pour mettre en place une structure cohérente, axée sur la collaboration. Ainsi, pour qu'une initiative coordonnée réussisse, il est essentiel que le financement versé permette de soutenir les efforts de tous les partenaires. Une telle approche contribuera grandement à renforcer la confiance, la compréhension et la collaboration.

En plus de renforcer la confiance et la collaboration entre les organismes, il est important d'intégrer les collectivités susceptibles d'être touchées par l'intervention. Les dirigeants municipaux, les chefs d'entreprises et les chefs religieux peuvent contribuer au projet en se faisant les porte-parole des citoyens et en assurant la légitimité de l'initiative auprès des résidents locaux; ils peuvent également servir de mentors ou de modèles de comportement auprès des jeunes qui appartiennent à

des gangs ou qui posent des gestes de violence armée. Par ailleurs, il est essentiel d'accorder une place aux jeunes, surtout à ceux qui sont associés à des gangs. Il n'est jamais déplacé de demander au membre d'un gang « Qu'est-ce qui pourrait te convaincre d'arrêter de te battre? ». Les études révèlent que, quel que soit l'endroit, la réponse est toujours la même : avoir un emploi bien rémunéré. Dans de nombreuses villes, le chercheur partenaire a joué un rôle crucial, agissant comme intermédiaire entre les représentants de l'organisme officiel et les divers partenaires communautaires.

Un modèle bien conçu, visant à réduire la violence armée par la prévention, l'intervention et la répression, doit faire l'objet d'évaluations récurrentes. Pour ce faire, il faut fixer des objectifs mesurables et clairement définis, qui permettront de mesurer le succès. En évaluant constamment les efforts déployés, on pourra modifier, au besoin, la conception des interventions. L'évaluation devant être équitable et impartiale, on demande souvent aux partenaires de recherche de s'en charger.

- *Aborder la violence armée par une approche du type « résolution de problèmes »* – En faisant équipe avec un partenaire de recherche expérimenté, la police locale bénéficiera d'une aide précieuse pour la collecte et l'analyse de données, aide qui lui permettra de bien saisir les problèmes locaux qui exercent une influence sur la violence armée. Les résultats de la présente analyse suggèrent la mise en œuvre de divers types d'intervention, comme :
  - Les « groupes de travail » – Mettre sur pied un groupe d'application de la loi interorganismes, composé, idéalement, d'agents de police, d'agents de probation ou de libération conditionnelle et de procureurs. Les membres de ce groupe devraient travailler de concert avec un autre groupe de travail réunissant des fournisseurs de services locaux et des chefs de file communautaires. Bien qu'il soit nécessaire d'intégrer étroitement le travail des deux groupes, la nature délicate des renseignements inclus dans les stratégies d'application de la loi exige le maintien d'un certain clivage entre les deux groupes.
  - *Les « méthodes de dissuasion ciblées »* – Organiser des rencontres d'information à l'intention des éventuels auteurs d'agressions armées, en leur expliquant que la violence armée ne sera plus tolérée dans leur collectivité. Ce message doit être véhiculé de façon directe et répétée; les responsables doivent faire savoir aux délinquants qu'ils sont sous surveillance spéciale et que certains gestes (comme le fait de tirer) susciteront une attention accrue de la part des autorités. Les coordonateurs doivent répéter le message de façon constante, en prenant soin d'insister sur les peines infligées aux récidivistes. Tout en faisant planer la menace de punitions, ils doivent aussi véhiculer un message positif en proposant d'autres perspectives d'avenir aux délinquants, concernant la formation scolaire ou le marché du travail.



**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**  
LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

- *Les « mesures incitatives »* – Si la violence armée est perpétrée par un groupe, tous les membres du groupe doivent être tenus responsables des gestes posés par l'un des leurs. En plus de renforcer les mesures d'application de la loi prises par la police, les responsables doivent cerner et exploiter les autres « faiblesses » que présentent les membres du groupe, y compris, sans s'y limiter, la révocation de la probation ou de la liberté conditionnelle et la mise en application de tout mandat d'arrestation en suspens, quelle qu'en soit l'importance. Comme le montrent les études, l'efficacité de cette stratégie tient au fait que les délinquants hésitent à poser des gestes illégaux, non pas parce que les peines sont sévères, mais plutôt parce qu'ils ont la certitude qu'ils seront arrêtés et se verront infliger une punition qui les touchera vraiment.

## **BIBLIOGRAPHIE**

**Andresen, M. A., Jenion, G. W. et M. L. Jenion** (2003). « Conventional Calculations of Homicide Rates Lead to an Inaccurate Reflection of Canadian Trends » *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 45, n° 1, p. 1-17.

**Bennett, T. H., et K. R. Holloway** (2004). « Gang Membership, Drugs and Crime in the UK », *British Journal of Criminology*, vol. 44, n° 3, p. 1-19.

**Boyd, N.** (2003). « Gun Control: Placing Costs in Context », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 45, n° 1, p. 473-479.

**Braga, A. A., Kennedy, D. M. et G. E. Tita.** « New Approached to the Strategic Prevention of Gang and Group-Involved Violence », dans C. Ronald Huff (dir.) (2002), *Gangs in America* 3<sup>e</sup> édition, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.

**Brookman, F., et M. Maguire** (2005). « Reducing Homicide: A Review of the Possibilities? », *Journal of Crime, Law and Social Change*, vol. 42, n<sup>os</sup> 4-5, p. 325-403.

**Bureau de la statistique juridique.** *Key facts at a glance: Crimes committed with firearms, 1973-2004*, disponible à [www.ojp.usdoj.gov/bjs/glance/tables/guncrimetab.htm](http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/glance/tables/guncrimetab.htm) (consulté en février 2007).

**Calhoun, D., Craig Dodge, A., Journal, C. S. et E. Zahnd** (2005). « The Supply and Demand for Guns to Juveniles: Oakland's Gun Tracing Project », *Journal of Urban Health*, vol. 82, n° 4, p. 552-559.

**Carrington, P. J.** (1999). « Gender, Gun Control, Suicide and Homicide in Canada », *Archives of Suicide Research*, vol. 5, n° 1, p. 71-75.

**Christeson, W. et S. Newman** (2004). « Caught in the Crossfire: Arresting Gang Violence by Investing in Kids », Research Report from *Fight Crime: Invest in Kids*, Washington, DC.

**Christie, L. E.** (1999). « Australian Gun Controls: Should More be Done? » *Emergency Medicine*, vol. 11, n° 2, p. 94-100.

**Cook, P. J., Ludwig, J., Venkatesh, S. A., et A. A. Braga** (2005). « Underground Gun Markets », *NBER Working Paper* 11373, National Bureau of Economic Research, Washington, DC.

**Cook, P. J. et A. A. Braga** (2001). « Comprehensive Firearms Tracing: Strategic and Investigative Uses of New Data on Firearms Markets », *Arizona Law Review*, vol. 43, n° 2, p. 277-309.

**Cook, P. J., Molliconi, S., et T. B. Cole** (1995). « Regulating Gun Markets », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 86, n° 1, p. 59-92.

**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**  
LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

**Cukier, W.** (1998). «La réglementation des armes à feu : le Canada dans le contexte international», *Maladies chroniques au Canada*, vol. 19, n° 1, p. 25-34.

**Dahlberg L. L.** (1998). « Youth Violence in the United States Major Trends, Risk Factors, and Prevention Approaches », A Division of Violence Prevention, National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention, Atlanta, Géorgie, É.-U.

**Erickson, P. G. et J. E. Butters** (2006). *Les jeunes, les armes et la violence à Toronto et à Montréal*. Rapport préparé pour Sécurité publique et Protection civile Canada sous la direction de la gestionnaire de projet Rebecca Jesseman, Université de Toronto, Ottawa, 2006.

**Erickson, P. G., Butters, J. E., Cousineau, M., Harrison, L., et D. Korf** (2006). « Girls and Weapons: An International Study of the Perpetration of Violence », *Journal of Urban Health*, vol. 83, n° 5, p. 788-801.

**Frappier, J., Leonard, K. A., et D. Sacks** (2005). « Position Statement (AH 2005-02) Youth and Firearms in Canada », *Pediatric Child Health*, vol. 10, n° 8, p. 473-478.

**Gabor, T.** (2003). « Universal Firearm Registration in Canada: Three Perspectives », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 45, n° 1, p. 465-472.

**Gabor, T.** (2003). « The Federal Gun Registry: An Urgent Need for Independent, Non-partisan Research », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 45, n° 1, p. 489-499.

**Grogger, J.** (2002). « The Effects of Civil Gang Injunctions on Reported Violence Crime: Evidence from Los Angeles County », *Journal of Law and Economics*, vol. 45, p. 69-90.

**Hagedorn, J. M.** (2005). « The Global Impact of Gangs », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 21, n° 2, p. 153-169.

**Hastings, R.** (2005). « Perspectives on Crime Prevention », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 47, n° 2, p. 209-232.

**Hill, K. G., Howell, J. C., Hawkins, J. D., Battin-Pearson, S. R.** (1999). « Childhood Risk Factors for Adolescent Gang Membership: Results from the Seattle Social Development Project », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 3, p. 300-322.

**Hoskin, A. W.** (2001). « Armed Americans: The Impact of Firearm Availability on National Homicide Rates », *Justice Quarterly*, vol. 18, n° 3, p. 569-592.

**Kellerman, A. L., Fugua-Whitley, D. S., Rivara, F. P., Mercy, J.** (1998). « Preventing Youth Violence: What Works? », dans Fielding, J.E., Leave, L.B. et B. Starfield (dir.), *Annual Review of Public Health*, vol. 19, p. 271-293.

## STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :

LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

**Kennedy, D., A. Braga, et A. Piehl** (2001). « Developing and Implementing *Operation Ceasefire* », dans *Reducing Gun Violence: The Boston Gun Project's Operation Ceasefire*, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, National Institute of Justice.

**Kleck, G., Kovandzic, T., et M. E. Schaffer** (2005). « Gun Prevalence, Homicide Rates and Causality: A GMM Approach to Endogeneity Bias », CEPR Discussion Paper no 5357, Londres, R.-U., Center for Economic Policy Research.

**Koper, C. S., et J. A. Roth** (2002). « The Impacts of the 1994 Federal Assault Weapons Ban on Gun Markets: An Assessment of Short-Term Primary and Secondary Market Effects », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 18, n° 3, p. 239-266.

**Krug, E. G., Powell, K. E. et L. L. Dahlberg** (1998). « Firearm-related deaths in the United States and 35 other high- and upper-middle income countries », *International Journal of Epidemiology*, vol. 27, n° 2, p. 214-221.

**Kwon, I. G., et D. W. Baack** (2005). « Focus on Government Intervention: The Effectiveness of Legislation Controlling Gun Usage, A Holistic Measure of Gun Control Legislation », *The American Journal of Economics and Sociology*, vol. 64, n° 2, p. 1-15.

**Leonard, L., Rosario, G., Scott, C., et J. Bressan** (2005). « Building Safer Communities: Lessons Learned from Canada's National Strategy », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 47, n° 2, p. 233-251.

**Maxson, C. L., Hennigan, K., and D. C. Sloane.** « For the Sake of the Neighborhood?: Civil Gang Injunctions as a Gang Intervention Tool in Southern California », dans Scott H. Decker (dir.), (2003), *Policing Gangs and Youth Violence*, Belmont, CA, Wadsworth/Thomson Learning.

**McGarrell, E. F., Chermak, S., Wilson, J. M. et N. Corsaro** (2006). « Reducing Homicide Through a « Level-Pulling » Strategy », *Justice Quarterly*, vol. 23, n° 2, p. 214-231.

**McKeganey, N. et J. Norrie** (2000). « Association Between Illegal Drugs and Weapon Carrying in Young People in Scotland: Schools' Survey », *British Medical Journal*, vol. 320, p. 982-984.

**Miron, J. A.** (2001). « Violence, Guns, and Drugs: A Cross-Country Analysis », *Journal of Law & Economics*, Guns, Crime and Safety: A Conference Sponsored by the American Enterprise Institute and the Center for Law Economics, and Public Policy at Yale Law School, vol. 44, n° 2, partie 2, p. 615-633.

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

**Neumayer, E.** (2003). « Good Policy Can Lower Violent Crime: Evidence from a Cross-National Panel of Homicide Rates, 1980-97 », *Journal of Peace Research*, vol. 40, n° 6, p. 619-640.

**Papachristos, A. V., Meares, T. et J. Fagan** (2006). « Attention Felons: Evaluating Project Safe Neighborhoods in Chicago », Conference Paper from the 2006 Law and Society Association Annual Meeting, Baltimore, MD.

**Romero, M., Wintemute, G., Wright, M. et C. Parham** (2003). « Shall-issue Policy and Criminal Activity Among Applicants for Permits to Carry Concealed Firearms », *Injury Prevention*, vol. 9, p. 367-369.

**Rosenfeld, R., Fornango, R. et E. Baumer** (2005). « Did Ceasefire, Compstat, and Exile Reduce Homicide? », *Criminology and Public Policy*, vol. 4, p. 419-450.

**Sherman, L. W. and D. P. Rogan** (1995). « Effects of Gun Seizures on Gun Violence: “Hot Spots” Patrol in Kansas City », *Justice Quarterly*, vol. 12, n° 4, p. 673-693.

**Taylor, P. J. et J. Gunn** (1999). « Homicides by People with Mental Illness: Myth and Reality », *British Journal of Psychiatry*, vol. 174, p. 9-14.

**Tita, G. E., Braga, A. A., Ridgeway, G., et G. L. Pierce** (2006). « The Criminal Purchase of Firearm Ammunition », *Injury Prevention*, vol. 12, p. 308-311.

**Tita, G. E., Riley, K. J., Ridgeway, G., Grammich, C., Abrahamse, A. et P. Greenwood** (2003.) « Reducing Gun Violence: Results from an Intervention in East Los Angeles », Rand Press, Santa Monica, CA.

**Tita, G. E., Riley, K. J., and P. Greenwood.** « From Boston to Boyle Heights: The Process and Prospects of a “Pulling Levers” Strategy in a Los Angeles Barrio », dans Scott H. Decker (dir.) (2003), *Policing Gangs and Youth Violence*, Belmont, CA, Wadsworth/Thomson Learning.

**Tita, G. E., et G. Ridgeway** (2007). « The Impact of Gang Formation on Local Patterns of Crime », *Journal of Research on Crime and Delinquency*, vol. 44, p. 208-37.

**Vernick, J. S., O'Brien, M. Hepburn, L. M., Johnson, S. B., Webster, D. W. et S. W. Hargarten** (2003). « Unintentional and Undetermined Firearm Related Deaths: A Preventable Death Analysis for Three Safety Devices », *Inj Prev*, vol. 9, n° 4, p. 307-311.

**Wille, Christina.** (2005). « Finding the Evidence: The Links between Weapon Collection Programmes, Gun Use and Homicide Rates in Cambodia », *African Security Review*, vol. 15, n° 2.

**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**  
LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

**Wintemute, G. J., Cook, P. J., et M. A.** (2005). « The Risk Factors Among Handgun Retailers for Frequent and Disproportionate Sales of Guns Used in Violent and Firearm Related Crimes », *Injury Prevention*, vol. 11, p. 357-363.

**Wintemute, G. J.** (2002) « Where the Guns Come From: The Gun Industry and Gun Commerce », *The Future of Children*, vol. 12, p. 54-71.

## **AUTRES PROGRAMMES ET RESSOURCES**

**Operation Ceasefire** ([www.opceasefire.org](http://www.opceasefire.org)) : Mise sur pied pour la première fois en 1995 à Boston, *Operation Ceasefire* (littéralement « opération cessez-le-feu ») est une stratégie de lutte contre la violence armée perpétrée par les jeunes, dans le cadre de laquelle la police adopte une approche fondée sur la résolution de problèmes. On a d'abord mis en œuvre une stratégie axée sur les « zones sensibles », en ciblant des secteurs affichant des taux d'homicides et d'agressions armées particulièrement élevés. L'accent a été mis sur le trafic des armes à feu, la violence armée et la violence commise par des gangs. Deux ans après la mise en œuvre de la stratégie, le nombre d'homicides commis par des jeunes à l'aide d'une arme à feu avait considérablement chuté : en 1999 et en 2000, on n'en a enregistré qu'un seul. Compte tenu du succès qu'elle a remporté, cette stratégie a été implantée dans plusieurs autres villes, y compris à Los Angeles, en Californie, et à Minneapolis, au Minnesota.

### **Operation Ceasefire de Los Angeles (Californie)**

Le quartier de Hollenbeck a toujours figuré parmi les dix secteurs les plus violents de Los Angeles. La collecte de données préliminaires a permis de constater que la plupart des agressions armées et des homicides commis à Hollenbeck étaient attribuables à des gangs. Entre 1995 et 1998, on a enregistré près de 200 homicides à Hollenbeck, dont la vaste majorité était imputable aux gangs. En s'inspirant du programme *Operation Ceasefire*, la ville de Los Angeles a mis sur pied sa propre version de la stratégie, en créant un groupe de travail réunissant des spécialistes locaux, des intervenants et des agents de police. On a établi des mesures d'intervention en collaborant avec les échelons primaires et secondaires, de même qu'avec les services de prévention compétents. En procédant à l'analyse de trois catégories d'infractions – crimes violents, crimes commis par les gangs et agressions à main armée – l'équipe de recherche a constaté que des mesures intensives d'application de la loi avaient été appliquées dans cinq districts étudiés, et que dans ces districts le nombre de crimes violents avait diminué au cours de la phase de répression. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie et s'est même accentuée pendant la phase du projet axée sur la dissuasion (réduction de 37 % du taux de criminalité global comparativement à une réduction moyenne de 24 % dans d'autres secteurs).

**Project Safe Neighborhoods** ([www.psn.gov](http://www.psn.gov)) : Le *Project Safe Neighborhoods* (PSN) (Projet quartier sécuritaire) est une initiative d'envergure nationale dont le principal objectif consiste à réduire la violence armée aux États-Unis ([http://en.wikipedia.org/wiki/Gun\\_violence\\_in\\_the\\_United\\_States](http://en.wikipedia.org/wiki/Gun_violence_in_the_United_States)). Mis sur pied en 2001, le projet s'inspire de diverses stratégies fructueuses utilisées à Boston (<http://en.wikipedia.org/wiki/Boston>) (*Operation Ceasefire*) et à Richmond (Virginie) (*Project Exile*). Depuis 2001, un financement fédéral de plus de 1,5 milliard de dollars a été attribué au *Project Safe Neighborhoods*. Dans l'ensemble, les fonds alloués ont servi à soutenir la formation et à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation communautaire. Voici quelques-uns des projets « *Safe Neighborhoods* » mis sur pied aux États-Unis.

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

**TYPE DU PROJET :** *Children Pledge Against School Violence* (Engagement des enfants contre la violence à l'école)

**LIEU :** District de l'est du Kentucky

Afin de concevoir un projet auquel pourraient participer non seulement les élèves du secondaire du District de l'est du Kentucky, mais également les jeunes de tout le Kentucky, l'USAO a fait équipe avec le *Kentucky Center for School Safety* (un organisme créé dans le cadre de la loi, chargé d'encadrer les efforts déployés par l'État pour assurer la sécurité des écoles) dans le but d'inciter les élèves à participer au programme « *Safe Schools Begin with Me!* » et à conclure un pacte contre la violence scolaire (*Pledge Against School Violence*). Ce pacte, conclu à l'échelle de l'État, a pour but de motiver les élèves et de les intégrer aux efforts déployés pour réduire la criminalité liée aux armes à feu. Plus de 170 000 élèves provenant de 70 commissions scolaires ont pris cet engagement contre la violence. En plus de prendre part au pacte, les élèves doivent mettre sur pied, dans leur école, leur propre groupe de travail sur la lutte contre la violence (*Stop the Violence Task Force*).

**TYPE DU PROJET :** *Tip Hotline for Students* (Service d'écoute téléphonique pour les élèves)

**LIEU :** District du centre du Tennessee

Conjointement avec le bureau du maire, le service de police de Nashville a mis sur pied un service d'écoute téléphonique anonyme à l'intention des élèves qui souhaitent signaler la présence d'armes à feu sur les terrains de leur école. Les délateurs reçoivent une récompense de 500 \$ si les renseignements qu'ils fournissent mènent à une arrestation. Depuis sa création, en 1994, le programme, maintenant appelé « programme de lutte contre le crime », a permis de procéder à 64 arrestations. Son succès repose notamment sur le fait que les jeunes utilisant le service peuvent conserver l'anonymat et sont ainsi plus enclins à fournir des renseignements.

**TYPE DU PROJET :** *To-Be Paroled Prisoner Lectures* (Séances à l'intention des futurs libérés conditionnels)

**LIEU :** District du sud de la Georgie et district du Nevada

Le district du sud de la Georgie a trouvé une façon novatrice de communiquer les principes du *Project Safe Neighborhoods* à la tranche de la population qui en a le plus grand besoin : les détenus en voie de réintégrer la collectivité. La participation aux séances d'orientation est un préalable essentiel à la mise en liberté. Dans le cadre de ces séances, les procureurs adjoints des États-Unis insistent sur le fait que, dans le système fédéral, les criminels qui commettent des agressions armées ne peuvent pas bénéficier d'une libération conditionnelle. Ils citent des statistiques saisissantes pour leur montrer à quel point il est important d'éviter de commettre des agressions armées. Parmi les quelque 500 détenus qui ont assisté aux conférences au cours d'une période de 16 mois,



**STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**  
LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

deux seulement ont été arrêtés en possession d'une arme à feu; les deux ont été poursuivis et condamnés.

**TYPE DU PROJET : *Outreach Trailer* (Remorque d'action sociale)**

**LIEU : District du centre de la Louisiane**

Les responsables du district du centre de la Louisiane ont mis sur pied une méthode inédite pour mener la lutte contre la violence armée dans les collectivités locales. Ils ont conçu une remorque d'action sociale et l'ont confiée à des bénévoles qui transmettent de l'information sur le *Project Exile*, le *Project Safe Neighborhoods* et les lois fédérales relatives aux crimes armés. Les intervenants amènent la remorque dans des festivals et des foires communautaires, là où ils s'attendent à trouver leur public cible. Ils se rendent également dans les secteurs affichant un taux de crimes violents particulièrement élevé. Cette remorque vise principalement à sensibiliser les criminels et leurs proches de sorte qu'ils cessent d'utiliser et de transporter des armes à feu illégalement.

**TYPE DU PROJET : *Home Visits* (Visites à domicile)**

**LIEU : District du Massachusetts**

Au Massachusetts, les tenants de l'*Operation Ceasefire* ont mis sur pied une méthode de sensibilisation directe et personnalisée. Les intervenants font connaître les programmes offerts en rendant visite aux délinquants en probation chez eux. Le *Massachusetts Probation Department* (service de probation du Massachusetts) et le *Boston Police Department* (service de police de Boston) ont conclu un partenariat afin de superviser plus efficacement les probationnaires. Cette initiative est maintenant connue sous le nom de « *Operations Night Light and Home Front* ». Les membres du personnel rendent visite aux probationnaires chez eux après leur couvre-feu, afin de s'assurer qu'ils respectent les ordonnances du tribunal. Le programme cible les jeunes qui risquent d'être attirés par la criminalité. En outre, il offre au système de probation davantage d'outils et de ressources dans le but d'obtenir la collaboration des familles des probationnaires.

**PAX Real Solutions to Gun Violence ([www.paxusa.org](http://www.paxusa.org)) :** PAX, un organisme sans but lucratif voué à la lutte contre la violence armée, a conçu des campagnes nationales tout en mettant de l'avant une évolution fondamentale dans les attitudes sociales, les comportements et les politiques publiques. Le site de l'organisme contient des renseignements utiles sur les enjeux qui sous-tendent les campagnes, y compris les résultats des recherches récentes en santé publique.

## **BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE**

**Andresen, M. A., Jenion, G. W. et M. L. Jenion (2003).** « **Conventional Calculations of Homicide Rates Lead to an Inaccurate Reflection of Canadian Trends** » *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 45, n° 1, p. 1-17.

Selon les statistiques officielles, le taux d'homicide au Canada est en baisse constante depuis le milieu des années 70. Tout au long de cet article, les auteurs laissent entendre que le taux d'homicide, tel qu'il est calculé normalement, ne traduit pas avec exactitude la véritable nature des homicides. Donc, si on veut utiliser ce taux comme un « baromètre sociétal », il faut l'assortir d'un nouveau taux d'homicide établi à partir des données démographiques sur les caractéristiques des contrevenants. Les auteurs exploitent de nouvelles techniques statistiques pour montrer que l'évolution du taux ajusté en fonction de l'âge se distingue nettement de celle du taux classique: 1) l'évolution du taux n'affiche aucune rupture structurelle avant la fin des années 80; 2) le taux est en hausse jusqu'au début des années 90; 3) même si le taux est en baisse depuis le milieu des années 90, les données statistiques ne permettent toutefois pas de conclure que la tendance est de nouveau en baisse. En outre, les résultats de la recherche portent à croire que seules les études démographiques et l'analyse des séries chronologiques permettraient une évaluation exacte de l'évolution des taux d'homicide: en effet, il serait ainsi possible de bien cerner les variables sociales et donc de déterminer avec une plus grande précision leurs effets sur le taux d'homicide. Les auteurs allèguent que, les taux d'homicide exerçant une grande influence sur l'opinion publique et sur les politiques sociales, il faudrait adopter une démarche critique pour en faire le calcul. Enfin, cet article présente les retombées bénéfiques de la collaboration interdisciplinaire et de l'exploitation des nouvelles techniques théoriques et empiriques permettant une meilleure compréhension des phénomènes sociaux.

**Bennett, T. H., et K. R. Holloway (2004).** « **Gang Membership, Drugs and Crime in the UK** », *British Journal of Criminology*, vol. 44, n° 3, p. 1-19.

En se fondant sur certains renseignements tirés de journaux nationaux et de rapports gouvernementaux, les auteurs allèguent que le nombre de gangs et les effectifs des gangs sont en augmentation au Royaume-Uni. Il semblerait aussi que les gangs de rue sont impliqués dans des infractions graves et violentes, et que leurs membres portent parfois des armes à feu. Toutefois, il existe, au Royaume-Uni, peu d'études criminologiques sur les gangs qui permettraient de faire la lumière sur cette évolution. Plus particulièrement, on connaît mal les caractéristiques – si tant est qu'il y en ait – qui distinguent les membres des gangs des autres jeunes provenant d'un milieu social semblable. Le présent article expose les résultats issus du programme *NEW-ADAM (New English and Welsh Arrestee Drug Abuse Monitoring)*, qui porte sur l'appartenance aux gangs et sur les liens entre le fait d'appartenir à un gang, d'une part, et la criminalité et la toxicomanie, d'autre part. L'étude révèle certaines similitudes entre les résultats obtenus au Royaume-Uni et ceux découlant de recherches américaines sur les caractéristiques sociales et les comportements déviants des membres des gangs. Toutefois, on a également décelé quelques différences notables entre les résultats obtenus dans les deux pays.

Les études témoignent également d'importantes différences entre les membres des gangs au Royaume-Uni et aux États-Unis, notamment en ce qui concerne l'origine ethnique. Selon les études effectuées aux États-Unis, la majorité des jeunes appartenant à des gangs sont issus de minorités ethniques, principalement de la minorité afro-américaine. Les résultats de l'étude britannique indiquent par contre que la majorité des membres des gangs sont de race blanche, et que les Antillais et les Bangladais constituent les principales minorités ethniques. Un peu plus du tiers des membres des gangs appartenant à des groupes ethniques sont des Noirs (principalement d'origine africaine et antillaise) et un peu plus du tiers sont des Asiatiques (principalement d'origine bangladaise et pakistanaise). Par ailleurs, des informations anecdotiques portant sur les gangs turcs et albanais indiquent que les gangs du Royaume-Uni présentent un « mélange ethnique » qui leur est propre. Les auteurs concluent que le Royaume-Uni est peut-être en train d'assister à une nouvelle phase de l'évolution de la délinquance urbaine chez les jeunes. Selon eux, il convient de surveiller de près l'évolution de ce phénomène, pour des raisons politiques et scientifiques.

**Boyd, N. (2003).** « **Gun Control: Placing Costs in Context** », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 45, n° 1, p. 473-479.

Cet article porte sur les coûts et les bénéfices du Programme canadien de contrôle des armes à feu. À l'heure actuelle, les forces de police canadiennes consultent le registre des armes à feu sur Internet plus de 1 500 fois chaque jour. Depuis 1995, plus de 7 000 permis d'armes à feu ont été refusés ou révoqués, soit 50 fois plus qu'au cours des cinq années qui ont précédé la mise en œuvre du programme. De plus, en vertu de la loi, tous les propriétaires d'armes à feu doivent faire renouveler leur permis tous les cinq ans et aviser leur conjoint de la demande de permis qu'ils présentent. L'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des policiers et l'Association canadienne des chefs de police ont soutenu l'application de ces mesures de prévention. Boyd allègue que, en général, les propriétaires d'armes à feu respectent les exigences du programme canadien de contrôle des armes à feu et que le rôle joué par le programme dans la diminution du nombre de décès l'emporte sur les coûts élevés liés à sa mise en œuvre.

**Braga, A. A., Kennedy, D. M. et G. E. Tita.** « **New Approached to the Strategic Prevention of Gang and Group-Involved Violence** », dans **C. Ronald Huff (dir.) (2002), *Gangs in America* 3<sup>e</sup> édition, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.**

Conçues comme des solutions de remplacement aux stratégies de dissuasion employées pour lutter contre la criminalité, les approches dites de « résolution de problèmes » se fondent sur l'évaluation des problèmes, leur compréhension et le contrôle précoce de la violence. Tout au long de ce chapitre, les auteurs retracent l'évolution des nouvelles approches axées sur la résolution de problèmes, examinent les similitudes et les différences entre les juridictions et présentent, en guise de conclusion, une analyse des éléments clés qui caractérisent les modèles de prévention efficaces. Les auteurs se penchent sur la *Strategic Approaches to Community Safety Initiative (SACSI)*. Ce projet

pilote du département de la Justice des États-Unis est fondé sur les partenariats entre quartiers et l'évaluation stratégique continue et s'inspire du succès emporté par le *Boston Gun Project* (Braga, Kennedy, Waring et Piel, 2001). Les auteurs laissent entendre que les nouvelles approches basées sur la résolution de problèmes utilisées pour évaluer les études sur les gangs et les homicides ont permis d'obtenir des résultats prometteurs. La réussite du programme repose principalement sur les éléments suivants : 1) le fait de reconnaître que les actes de violence sont souvent perpétrés par des groupes de récidivistes chroniques qui sont souvent, mais pas toujours, associés à des gangs; 2) le fait que la violence des gangs découle de mécanismes de rétroaction positive qui se renforcent mutuellement; 3) l'utilité d'une démarche prévoyant l'application de conséquences directes en cas de comportements violents; 4) l'importance de miser sur l'expertise des spécialistes pour comprendre le phénomène de la violence; 5) la création d'un groupe de travail interorganismes investi de certaines responsabilités; et 6) la collaboration accrue des chercheurs à des mesures d'interventions axées sur l'action.

**Brookman, F., et M. Maguire (2005).** « *Reducing Homicide: A Review of the Possibilities* », *Journal of Crime, Law and Social Change*, vol. 42, n<sup>os</sup> 4-5, p. 325-403.

Cet article, qui porte sur la situation au Royaume-Uni, explore les opportunités qui permettraient de réduire le taux d'homicide et se fonde sur des données tirées du *Homicide Index*, d'études internationales sur les homicides et de la documentation générale sur la réduction de la criminalité. Les auteurs soulignent que les caractéristiques, les causes et les mobiles des homicides sont extrêmement diversifiés et qu'il serait donc nécessaire d'adapter les stratégies de réduction des homicides au type d'homicide visé pour en assurer l'efficacité. L'article se concentre sur quatre catégories d'homicides importantes : 1) les homicides familiaux (conjugaux) qui représentent le cinquième des homicides commis en Angleterre et au pays de Galles; 2) les homicides de jeunes enfants – les données recueillies au cours de la période étudiée montrent que 80 % des homicides dont sont victimes des enfants âgés de moins de un an sont commis par un parent; 3) les homicides liés à l'alcool, qui comptent pour environ 9 % des homicides (et qui sont commis par des hommes dans 88 % des cas); 4) les homicides commis à l'aide d'armes à feu et de couteaux, qui ne représentent qu'environ 6 % des homicides. Au cours d'une période de 20 ans, plus de 40 % des homicides enregistrés ont été commis avec des instruments tranchants, tandis que 21 % des victimes sont décédées après avoir été frappées violemment ou avoir reçu des coups de pied. À la lumière des données analysées dans le cadre de l'étude, les auteurs concluent que les principaux facteurs de risque associés à l'augmentation du taux d'homicides incluent l'accès aux armes ou la possession d'armes à feu, de même que la possession d'un couteau, suivis de la présence d'armes exposées dans la maison.

**Calhoun, D., Craig Dodge, A., Journal, C. S. et E. Zahnd (2005).** « *The Supply and Demand for Guns to Juveniles: Oakland's Gun Tracing Project* », *Journal of Urban Health*, vol. 82, n<sup>o</sup> 4, p. 552-559.

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

En 1997, la ville d'Oakland, en Californie, a mis sur pied le East Oakland Partnership to Reduce Juvenile Gun Violence, un partenariat municipal de lutte contre la violence armée perpétrée par les jeunes. En 1999, ce partenariat a créé le *Oakland Gun Tracing Project* en vue de formuler des recommandations stratégiques, fondées sur des données fiables, dans le but de réduire l'offre et la demande d'armes à feu chez les jeunes des milieux urbains. Ce projet de lutte contre la criminalité misait sur la collecte, l'analyse et l'utilisation de casiers judiciaires et de données sur la vente et l'enregistrement des armes à feu. On a recueilli des données de ce genre pour tous les crimes commis, par ou contre des jeunes, à l'aide d'armes à feu à Oakland, en Californie, entre 1998 et 1999. Au total, on a répertorié 213 cas, impliquant 263 jeunes, dont 170 agresseurs ou suspects et 93 victimes. Il convient de souligner que les suspects, tout comme les victimes, étaient surtout des hommes d'origine afro-américaine. Sur les 213 cas répertoriés, on n'a récupéré que 132 armes à feu. Dans seulement 55 % des cas, on a retracé l'achat d'arme à un point de vente autorisé par le gouvernement fédéral, et les trois quarts avaient été achetées près d'Oakland (Californie). Retracer une arme signifie, selon les auteurs, retrouver les vendeurs autorisés par le gouvernement fédéral et les acheteurs initiaux. On n'a pu retracer la provenance que de 52 des 132 armes à feu récupérées, ce qui prouve l'existence de difficultés systémiques liées au retraçage. Les conclusions tirées des données recueillies ont été utilisées pour prôner divers changements de politique, y compris la mise en œuvre d'un programme approfondi de retraçage des armes à feu, qui permettrait à la police de retracer toutes les ventes secondaires. Dans l'avenir, de nouvelles lois pourraient exiger l'établissement d'un système fédéral d'enregistrement des armes de poing, grâce auquel on pourrait faire le suivi des changements de propriétaire, exiger le signalement de tout vol d'arme à feu et fournir des services d'intervention efficaces à tous les jeunes qui, pour la première fois, sont confrontés au système de justice pénale.

**Carrington, P. J. (1999).** « *Gender, Gun Control, Suicide and Homicide in Canada* », *Archives of Suicide Research*, vol. 5, n° 1, p. 71-75.

Cet article, qui porte sur l'incidence de la législation de 1977 sur le contrôle des armes à feu (projet de loi C-51), réagit à une étude menée par Lennaars et Lester (1996). Après une nouvelle analyse des données fournies par Lennaars et Lester, l'auteur réfute leur conclusion, selon laquelle « l'adoption du projet de loi C-51 semble avoir eu des répercussions plus positives sur les victimes de sexe féminin que sur les victimes de sexe masculin [...] Les hommes semblent être moins influencés par les restrictions relatives aux armes à feu [...] Les déplacements, surtout dans le cas des hommes qui se suicident – ou commettent des homicides – peuvent nuire aux efforts déployés pour prévenir la violence » (Lennaars et Lester 1996 : 219-232). En comparant les tendances observées au fil du temps, avant et après l'adoption du projet de loi C-51, l'auteur remarque que Lennaars et Lester n'ont pas utilisé les procédés statistiques pour le calcul de l'hétérogénéité des pentes, ce qui aurait permis de déterminer si l'adoption du projet de loi C-51 avait modifié la donne et si, le cas échéant, les différences relevées étaient statistiquement significatives.

## STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :

### LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

À l'aide des données recueillies par Lennaars et Lester, l'auteur a calculé, grâce aux tests de T, la différence de pente afin de pouvoir comparer les tendances observées avant et après l'adoption du projet de loi C-51. Il a observé une tendance significative à la hausse en ce qui touche les suicides d'hommes à l'aide d'armes à feu avant 1977 (pente = 0,32), suivie d'une tendance non significative à la baisse (pente = -0,21), le changement de pente (-0,52) étant statistiquement significatif. En outre, l'auteur a relevé une tendance significative à la hausse en ce qui a trait aux homicides commis par des hommes à l'aide d'armes à feu avant 1977 (pente = 0,07). Au cours de la période suivante, il a observé une tendance non significative à la baisse (pente = -0,02); le changement de pente (-0,09) s'est donc lui aussi révélé également significatif à cet égard. L'auteur a noté des changements semblables dans les décès de femmes attribuables à des suicides et à des homicides comportant l'utilisation d'armes à feu. Des différences entre les sexes ont cependant été observées. En effet, le nombre de décès de femmes attribuables à des suicides non liés aux armes à feu, de même que le nombre de décès de femmes survenus à la suite d'homicides et de suicides comportant ou non l'utilisation d'armes à feu, ont considérablement chuté après l'adoption de la législation de 1977 sur le contrôle des armes à feu.

**Christeson, W. et S. Newman (2004). « Caught in the Crossfire: Arresting Gang Violence by Investing in Kids », Research Report from *Fight Crime: Invest in Kids*, Washington, DC.**

Avec pour toile de fond des statistiques révélant une augmentation globale de 50 % de la violence commise par les gangs, ce rapport de recherches présente un aperçu de l'évolution, de la croissance et de la diffusion des gangs aux États-Unis. Le rapport insiste également sur les coûts monétaires engendrés par la criminalité, comme les dépenses affectées à la sécurité publique et au service correctionnel. Selon les auteurs, la mise en place de programmes efficaces de répression, de prévention et d'intervention permettra aux contribuables d'économiser des milliards de dollars chaque année.

Les auteurs résument ensuite quelques stratégies efficaces de lutte contre la violence des gangs, notamment celles qui ont été adoptées à Boston (Massachusetts), à Philadelphie (Pennsylvanie), et à Bâton Rouge (Louisiane). Ces stratégies poursuivent les objectifs suivants : faire clairement savoir que la violence ne sera pas tolérée, en s'assurant que la collectivité et la police soutiennent et justifient le message ainsi véhiculé; adopter une approche concertée réunissant tous les intervenants du système de justice pénale, de même que les collectivités touchées; mettre sur pied des groupes de travail et des initiatives de collaboration interorganismes; et proposer des solutions de remplacement et des services de soutien social aux jeunes affiliés à des gangs. En outre, le rapport insiste sur le besoin d'assurer le financement nécessaire pour officialiser cette approche concertée et pour en garantir la continuité.

En plus des approches axées à la fois sur la répression et l'intervention, le rapport présente plusieurs programmes basés uniquement sur l'intervention et visant à dissuader les jeunes en difficulté de franchir le fossé étroit qui les sépare des gangs. Ces programmes font appel à des services pour la jeunesse et la famille et à la thérapie

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

multisystémique. Cette méthode a été conçue pour venir en aide aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes chroniques de toxicomanie ou qui affichent un comportement qui les amène à poser des gestes violents de façon répétée. Enfin, les auteurs décrivent brièvement divers programmes de prévention, allant des soins néo-natals jusqu'aux activités parascolaires, en passant par les programmes sur l'intimidation.

**Christie, L. E. (1999).** « **Australian Gun Controls: Should More be Done?** » *Emergency Medicine*, vol. 11, n° 2, p. 94-100.

Cette étude se penche sur les fondements du système de contrôle des armes à feu et sur les liens observés en Australie entre la possession légitime d'une arme à feu, d'une part, et les homicides et les suicides, d'autre part. L'auteur utilise des données sur la possession d'armes à feu provenant du *Australian Bureau of Statistics* et analyse les suicides et les homicides survenus en Australie. En effectuant des recherches dans la base de données *Medline* à l'aide des mots-clés « armes à feu », « homicides, statistiques, tendances », « suicides, statistiques, tendances » et « violence, prévention et contrôle, statistiques », l'auteur a répertorié les études publiées en anglais entre 1966 et 1996 et consacrées à la prévention de la violence ou aux armes à feu. Sur la base de ces études, d'autres références ont pu être identifiées. L'auteur a également passé en revue les sites Web de diverses associations – *The Coalition for Gun Control*, *The Sporting Shooters Association of Australia*, *Handgun Control Inc.* et *The National Rifle Association* – et répertorié les renseignements pouvant être validés par des tiers. L'auteur conclut que peu d'études abordent le thème de la violence sous le même angle, et qu'il est de ce fait plus difficile de procéder à une méta-analyse ou à une comparaison directe des données. Les connaissances actuelles ne sont pas concluantes, mais elles laissent entrevoir que certaines des mesures de contrôle des armes à feu actuellement en place en Australie sont peu efficaces. Les données probantes recueillies indiquent que le fait de restreindre l'accès aux armes à feu en Australie n'entraînera pas une réduction globale des taux d'homicide ou de suicide.

**Cook, P. J., Ludwig, J., Venkatesh, S. A., et A. A. Braga (2005).** « **Underground Gun Markets** », *NBER Working Paper 11373*, National Bureau of Economic Research, Washington, DC.

Cette étude examine, sous l'angle de l'économie, le marché noir des armes à feu à Chicago. Les auteurs soulignent que, selon la théorie économique classique, l'émergence de marchés clandestins des armes à feu pourrait contrecarrer les efforts déployés par le gouvernement pour empêcher les personnes non autorisées à acquérir des armes à feu et à s'en procurer en toute légalité. Les économistes pourraient faire observer que l'appât du gain suscité par la demande d'armes à feu de la part d'éventuels acquéreurs non autorisés fait en sorte que les stocks d'armes à feu et leur valeur sur le marché noir sont comparables aux stocks et aux prix que l'on retrouve sur le marché légitime. Cette étude se fonde principalement sur des données qualitatives recueillies à l'occasion d'entrevues avec des personnes impliquées dans le marché noir (acheteurs, vendeurs, et importateurs d'armes à feu).

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

Les auteurs constatent que le marché noir des armes à feu est très « restreint » et regroupe moins d'individus que l'on ne pourrait le croire. Ils attribuent ce phénomène à deux facteurs. Premièrement, les armes à feu étant des biens durables (à la différence d'autres biens illicites comme les drogues), les acheteurs et les vendeurs n'ont pas à effectuer de transactions répétées. Deuxièmement, la ville de Chicago a adopté des mesures de restrictions très strictes concernant la propriété des armes à feu et la police contrôle le marché des armes à feu de façon fort proactive (p.ex., en procédant à des coups de filet). Par conséquent, les acheteurs et les vendeurs doivent établir une relation de confiance solide avant de procéder à une transaction. Un acheteur n'osera pas aborder simplement un trafiquant d'armes qu'il ne connaît pas pour lui demander une arme. Dans le même ordre d'idées, les trafiquants d'armes ne peuvent annoncer leur marchandise de façon trop ostentatoire. Ces facteurs entraînent une hausse du coût des transactions; ainsi, sur le marché noir, les coûts sont beaucoup plus élevés que sur le marché légitime (souvent pour des armes à feu de moindre qualité) – ce qui contredit certaines des idées véhiculées dans les études criminologiques.

Le marché noir des armes à feu est d'autant plus restreint que les jeunes n'ont souvent pas suffisamment d'argent pour acquérir une arme à feu et doivent se regrouper pour acheter ensemble une arme à « partager ». En raison des liens de confiance devant être établis, les chercheurs constatent que les jeunes appartenant à un gang ont beaucoup plus de facilité que les autres à se procurer des armes à feu. Toutefois, les études montrent également que les membres de gangs doivent souvent partager des armes à feu et que les chefs font preuve de circonspection lorsqu'il s'agit de prêter des armes aux plus jeunes. Ces derniers ne peuvent porter d'armes à feu sur eux qu'avec la permission de leurs supérieurs. Pour de nombreux jeunes, membres ou non de gangs, le port d'une arme constitue un symbole de statut social plutôt qu'un moyen de protection.

Les auteurs proposent deux modes d'intervention particulièrement importants pour réduire la violence armée chez les jeunes. Premièrement, les jeunes ont beaucoup de difficulté à trouver des lieux sûrs pour dissimuler leurs armes à feu. Ils les cachent le plus souvent dans leur casier, à l'école. On pourrait donc dissuader davantage les jeunes de porter des armes sur eux en invitant les agents de police qui patrouillent les écoles de faire preuve de plus de vigilance dans la fouille des casiers, ce qui rendrait plus difficile l'entreposage des armes. Deuxièmement, les chercheurs ont constaté que, si les armes étaient dispendieuses, les munitions étaient encore plus difficiles à obtenir. Ainsi, une réglementation plus sévère des munitions n'empêcherait peut-être pas les jeunes de porter des armes à feu pour le statut social que cela procure, mais elle permettrait de toute évidence de réduire leur pouvoir meurtrier.

**Cook, P. J. et A. A. Braga (2001). « Comprehensive Firearms Tracing: Strategic and Investigative Uses of New Data on Firearms Markets », *Arizona Law Review*, vol. 43, n° 2, p. 277-309.**

En guise d'introduction, les auteurs présentent une brève analyse historique du retraçage des armes à feu, notamment les mesures fructueuses mises en place par le département du Trésor des États-Unis pour accroître et améliorer la capacité de retraçage du *Bureau of*



## STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :

### LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

*Alcohol, Tobacco, and Firearm (ATF)*. Cook et Braga laissent entendre que les nouvelles méthodes de retraçage de l'ATF pourraient donner des résultats prometteurs à trois égards, soit 1) en soutenant les initiatives de planification stratégique visant à empêcher les transactions grâce auxquelles les criminels acquièrent des armes à feu; 2) en organisant des opérations policières ciblant les revendeurs et les trafiquants d'armes à feu; et 3) en constituant une base permettant d'évaluer l'incidence des changements apportés aux lois sur le contrôle des armes à feu. Tout au long de l'article, les auteurs utilisent diverses sources de données, y compris celles du *Bureau of Alcohol, Tobacco, and Firearms (ATF)* et de la *Youth Crime Gun Interdiction Initiative (YCGII)*, de même que les résultats de trois sondages menés auprès des détenus et des données liées aux répercussions de la *Brady Law* à Chicago.

Premièrement, les auteurs présentent plusieurs tableaux statistiques tirés de la base de données de l'ATF sur les demandes de retraçage d'armes à feu. Ils constatent que l'on a pu retracer l'origine de 53,5 % des 154 494 armes à feu pour lesquelles une demande de retraçage a été présentée, tandis que, dans 46,5 % des cas, cela n'a pas été possible. Ces échecs sont principalement attribuables à des problèmes liés aux numéros de série (10,9 % des cas), à des problèmes liés aux dossiers sur les trafiquants (10,7 %) et à des erreurs dans les demandes de retraçage (10,2 %).

Deuxièmement, Cook et Braga ont procédé à une analyse de la *Youth Crime Gun Interdiction Initiative (YCGII)*. Dans cette section, ils soulignent que les armes à feu répertoriées par la YCGII ne sont qualifiées d'« armes à feu liées au crime » que lorsque la plupart des demandes de retraçage qui s'y rattachent se rapportent à des armes à feu confisquées suite à des infractions liées à la possession ou au port d'armes ou au commerce de la drogue. Les auteurs ont constaté que, en un an, on a récupéré 54 363 armes de poing, de même que 4 893 armes d'épaule. Environ 65 % des armes de poing récupérées avaient servi à la perpétration d'infractions armées et 20 % avaient été utilisées dans des affaires de mœurs et de trafic de stupéfiants. Quant aux armes d'épaule récupérées, 57 % d'entre elles avaient été utilisées dans le cadre d'infractions armées et 28 % étaient liées à des affaires de mœurs et de trafic de stupéfiants. Les autres catégories incluaient les homicides (2,6 % des armes de poing et 2,3 % des armes d'épaule) et les agressions et vols qualifiés (10,5 % des armes de poing et 10,4 % des armes d'épaule).

Troisièmement, en analysant l'enquête menée par Wright et Rossi (1994) sur les criminels et les armes à feu dont ils se servent, l'enquête de Beck et coll. (1993) auprès des détenus purgeant une peine dans les prisons d'État et l'enquête de Sheley et Wright (1995) auprès des jeunes détenus dans des établissements correctionnels pour jeunes, les auteurs ont constaté que les criminels se procuraient des armes à feu auprès de leur famille ou de leurs amis (dans environ 37 % des cas selon les trois études), sur le marché noir ou « dans la rue » (dans environ 32 % des cas selon les trois études), dans des points de vente au détail (dans 18 % des cas) et par le vol (dans 18 % des cas).

En ce qui concerne les répercussions du *Brady Bill* sur les politiques adoptées à Chicago, les auteurs concluent que les données relatives au retraçage constituent un fondement

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

permettant d'évaluer directement l'incidence d'une politique sur la circulation des armes à feu d'une juridiction à l'autre, de même que l'utilisation faite d'un type précis d'armes à feu selon le crime commis. L'étude réalisée sur Chicago semble contenir des données fiables, permettant de surveiller étroitement l'évolution de la situation au fil du temps.

**Cook, P. J., Molliconi, S., et T. B. Cole (1995).** « *Regulating Gun Markets* », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 86, n° 1, p. 59-92.

Cet article passe en revue la littérature scientifique sur les marchés d'armes à feu et présente les résultats d'une recherche visant à décrire le fonctionnement des réseaux de commerce d'armes à feu dans le *Research Triangle*, une région de la Caroline du Nord comprise entre les villes de Raleigh, Durham et Chapel Hill. Les chercheurs soulignent qu'il existe très peu d'informations systématiques sur le commerce des armes à feu. L'article propose une démarche particulière pour empêcher les délinquants dangereux de posséder des armes à feu. Les auteurs soutiennent que, en ce qui touche l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles, ce n'est pas tellement le stock d'armes qui importe, mais plutôt la circulation des armes. Ainsi, grâce à une réglementation efficace des transactions, on pourrait réduire rapidement la criminalité liée aux armes à feu. En outre, les armes à feu sont souvent échangées contre de l'argent ou de la drogue; elles sont ainsi, pour leur propriétaire, une valeur tant commerciale qu'utilitaire. Les délinquants évoluent sur le marché des armes à feu en tant qu'acheteurs et vendeurs. Chaque année, on ne compte qu'un petit nombre de permis fédéraux américains (*Federal Firearms Licence*) associé à un grand nombre de transactions d'armes à feu, et ces transactions importantes excèdent la portée du système de réglementation actuel. De plus, une grande partie des transactions permettant aux gens de se procurer des armes à feu met en jeu des armes volées – on dénombre chaque année un demi-million d'armes volées aux États-Unis. Cependant, même si les permis fédéraux américains ne permettent pas de retracer toutes les transactions d'armes, les permis exercent une influence sur l'accessibilité des armes à feu sur le marché secondaire. Ainsi, une réglementation plus sévère des ventes par l'entremise des permis fédéraux américains entraîne une hausse du prix des armes à feu vendues dans la rue. Ces prix prohibitifs pourraient inciter certains jeunes et certains criminels à « économiser » les armes à feu qu'ils possèdent. Si le gouvernement fédéral et le gouvernement des États réussissent à adopter des réformes en vue d'augmenter les émoluments demandés pour l'obtention d'un permis fédéral américain et à en surveiller étroitement l'application, l'accessibilité des armes à feu sur le marché noir devrait diminuer.

**Cukier, W. (1998).** « *La réglementation des armes à feu : le Canada dans le contexte international* », *Maladies chroniques au Canada*, vol. 19, n° 1, p. 25-34.

Au Canada, les armes à feu font chaque année plus de 1 200 victimes et sont à l'origine de plus de 1 000 hospitalisations; les décès et les blessures qui leur sont attribuables constituent donc, selon l'auteur, un grave problème de santé publique. Si cette question a fait l'objet de vives discussions au cours des dernières années, de nombreuses recherches effectuées dans un contexte international semblent indiquer qu'il existerait une relation entre l'accès aux armes à feu et les décès et les blessures causés par ces armes. Les interventions visant à limiter l'accès aux armes à feu se situent au niveau de la

réglementation, de l'éducation et de la technologie (*engineering*). Des réformes législatives visant à réduire les décès et les blessures causés par les armes à feu ont été présentées récemment au Canada et dans de nombreux autres pays. S'il est possible, par des mesures nationales, d'agir sur l'approvisionnement en armes à feu, on coordonne cependant de plus en plus les efforts à l'échelle intergouvernementale dans le but de réduire le trafic illégal de ces armes. De même, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies a récemment adopté une résolution encourageant tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à renforcer leurs mesures intérieures de contrôle des armes à feu, compte tenu du fait que l'insuffisance des mesures en vigueur dans un pays peut avoir des effets néfastes sur la sécurité dans d'autres pays.

Pour d'assurer la diversité des sources, les auteurs de cet article ont utilisé plusieurs méthodes pour recueillir la documentation pertinente. Ils ont notamment effectué des recherches dans les bases de données *MEDLINE* et *Wilson* et dans d'autres banques connexes, pour la période comprise entre 1980 et 1997, en utilisant comme mots-clés «*firearms*» (armes à feu) et «*gun*» (fusil). Ont également été consultées des sources internationales telles que la *Victimization Survey* (Enquête sur la victimisation), l'*International Study on Firearm Regulation* (Étude internationale sur la réglementation des armes à feu) effectuée récemment par les Nations Unies (ONU), ainsi que les sources statistiques de différents pays, par exemple Statistique Canada. Outre les publications assujetties au processus d'examen par les pairs, les auteurs ont examiné les comptes-rendus de récentes enquêtes et travaux de gouvernements, notamment ceux des comités du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, les débats sur le projet de loi C-68, ainsi que les documents préparés pour la Cour d'appel de l'Alberta, la *Lord Cullen Inquiry into Dunblane* et le *Review of Firearms Control in New Zealand*. D'autres documents ont été obtenus auprès de sources gouvernementales et policières en Grande-Bretagne, au Japon, en Australie et en Suisse. Les décès et les blessures causés par les armes à feu au Canada posent un problème grave qui, de l'avis de nombreux chercheurs et praticiens, pourrait être atténué par des stratégies efficaces de santé publique faisant intervenir tant la législation que la sensibilisation et l'application des lois.

**Dahlberg L. L. (1998).** « *Youth Violence in the United States : Major Trends, Risk Factors, and Prevention Approaches* », *American Journal of Preventive Medicine*, Vol. 14, Issue 4, p. 259-272

La violence chez les jeunes constitue un important problème de santé publique. Entre 1985 et 1991, le taux d'homicide chez les jeunes de 15 à 19 ans a augmenté de 154 % et, aujourd'hui, il se maintient à des sommets sans précédent. Cet article présente les principales tendances relevées au cours de la dernière décennie en ce qui touche les jeunes victimes et auteurs d'homicides, les principaux facteurs de risque associés à la violence et les nombreuses initiatives de prévention primaire mises sur pied pour remédier à ce problème. Les études antérieures font état d'un certain nombre de facteurs pouvant accroître les risques qu'un jeune commette des actes de violence au cours de l'adolescence ou des premières années de l'âge adulte. Parmi ces facteurs, notons l'adoption précoce de comportements agressifs au cours de l'enfance, la difficulté à résoudre des problèmes d'ordre social, l'exposition à la violence, des pratiques

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

parentales déficientes et un milieu familial dysfonctionnel, l'influence négative des pairs, l'accès aux armes à feu, de même qu'un environnement caractérisé par des taux élevés de pauvreté, de transhumance, de démembrement familial et d'isolement social. Des programmes sont mis en place partout aux États-Unis pour contrer certains des principaux facteurs de risque associés à la violence, mais il faudrait procéder à des évaluations pour en confirmer l'efficacité.

La majorité des programmes d'intervention mis en œuvre aux États-Unis misent sur le changement des attitudes, des opinions et des comportements individuels. Les méthodes axées sur le comportement cognitif, la modification du comportement et l'entraînement aux compétences sociales comptent parmi les approches les plus employées pour réduire la prévalence de comportements antisociaux et agressifs chez les enfants, de même que chez les jeunes qui posent des gestes violents ou qui subissent de la violence. Pour favoriser l'adoption d'attitudes et de comportements prosociaux dans les quartiers, on a mis sur pied diverses initiatives, comme des campagnes de sensibilisation à la violence, des refuges sécuritaires ou des programmes communautaires destinés aux jeunes, en plus d'avoir recours aux intervenants locaux.

**Erickson, P. G. et J. E. Butters (2006). *Les jeunes, les armes et la violence à Toronto et à Montréal. Rapport préparé pour Sécurité publique et Protection civile Canada sous la direction de la gestionnaire de projet Rebecca Jesseman, Université de Toronto, Ottawa, 2006.***

Dans ce rapport, les auteurs procèdent à l'analyse d'études portant sur les liens entre les jeunes, les armes à feu et la violence liée aux gangs à Toronto et à Montréal, au Canada. Entre 2000 et 2003, un questionnaire a été distribué à trois échantillons de garçons âgés de 14 à 17 ans vivant à Toronto et à Montréal: les élèves, les décrocheurs et les délinquants. L'équipe de recherche a ensuite réalisé une analyse comparative des deux villes et des trois échantillons. Selon les réponses fournies par les jeunes, il faut moins de temps pour obtenir une arme à feu à Toronto qu'il en faut à Montréal. Les résultats de l'enquête montrent que la prévalence des affrontements entre gangs est plus élevée à Montréal qu'à Toronto. Dans les deux villes, la lutte que se livrent les gangs constitue le principal prédicteur de la violence armée chez les élèves et les délinquants. Les auteurs ont également constaté que, chez les jeunes hommes composant l'échantillon de Toronto, la vente de drogue – surtout de crack ou de cocaïne – augmentait considérablement la probabilité de commettre des actes de violence armée. Cette tendance n'était pas aussi significative à Montréal. Chez les jeunes décrocheurs, les auteurs ont également relevé un lien positif entre la vente de drogue et la violence armée, lien qui s'est révélé fortement significatif à Toronto.

**Erickson, P. G., Butters, J. E., Cousineau, M., Harrison, L., et D. Korf (2006). « Girls and Weapons: An International Study of the Perpetration of Violence », *Journal of Urban Health*, vol. 83, n° 5, p. 788-801.**

Cette étude avait pour objet les préférences des jeunes délinquantes en matière d'armes, la fréquence à laquelle les jeunes filles portent des armes et les lieux où elles se trouvent lorsqu'elles le font. Les auteurs ont également tenté de cerner les principaux facteurs

## STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :

### LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

expliquant quatre types d'actes de violence armée. L'enquête a été menée sur un échantillon de 510 adolescentes à risque élevé, âgées de 14 à 17 ans. Ces jeunes filles, provenant de quatre villes de différents pays, ont été interrogées à l'aide du même questionnaire et des mêmes méthodes. Les résultats de cette étude, obtenus par des analyses de tableaux croisés et des analyses de régression logistiques, ont montré que, dans toutes les villes, les couteaux étaient les armes les plus fréquemment citées par les répondantes. Les taux de victimisation à vie et de perpétration d'actes de violence armée étaient élevés dans chacune des villes. En effet, 40 % des répondantes de Toronto ont déclaré avoir commencé à porter une arme après avoir été victimes de violence. Ces pourcentages atteignent 28 % à Philadelphie, 25 % à Amsterdam et 16 % à Montréal. Les principaux prédictors de comportements violents comportant l'utilisation des armes incluent l'origine ethnique, la participation précoce à des activités de délinquance, la perpétration d'actes délinquants au cours des douze derniers mois, les bagarres de gangs et le fait de porter une arme après avoir été victime de violence. Le lieu, l'âge et la consommation excessive d'alcool n'ont quant à eux qu'une incidence mineure sur ce problème, tandis que la toxicomanie, la vente de drogue et le type d'environnement n'en ont aucune. Malgré les nombreuses différences relevées entre les quatre villes, les auteurs ont constaté que le lieu n'avait d'incidence significative sur l'utilisation d'une arme que pour les participantes de Toronto. Les lieux n'avaient pas d'incidences significatives sur le nombre de cas où une adolescente avait menacé ou blessé quelqu'un avec un couteau ou une arme à feu ou avait véritablement blessé d'autres personnes avec une arme. De toute évidence, ces résultats laissent croire que les actes violents graves commis par des filles présentent des similitudes, quel que soit le pays ou le contexte culturel dans lequel ils sont perpétrés.

**Frappier, J., Leonard, K. A., et D. Sacks (2005).** « Position Statement (AH 2005-02) Youth and Firearms in Canada », *Pediatric Child Health*, vol. 10, n° 8, p. 473-478.

Les lois fédérales du Canada sur le contrôle des armes à feu exigent un processus de vérification avant d'autoriser l'achat d'une arme à feu. Tous les propriétaires d'armes à feu doivent posséder un permis, toutes les armes à feu (armes de poing et carabines) doivent être enregistrées individuellement par leur propriétaire. Les règlements sur l'entreposage exigent que les armes à feu soient verrouillées (dans un contenant fermé à clé ou à l'aide d'un verrou d'arme) et déchargées, et que les munitions soient rangées ailleurs. Les exigences d'enregistrement des armes de poing existent depuis la fin des années 1970. La récente loi, implantée progressivement pendant les années 1990, inclut l'enregistrement des armes longues, comme les carabines et les fusils de chasse.

Avant 1990, environ 30 % des homicides par arme à feu au Canada impliquaient des armes de poing et 70 %, des carabines et des fusils de chasse. Depuis, le nombre d'homicides commis avec des carabines et des fusils de chasse a diminué régulièrement, tandis que celui commis avec des armes de poing est demeuré relativement stable. Pour cette raison, les homicides reliés à une arme de poing représentent désormais environ les deux tiers des homicides imputables à une arme à feu. D'après les données colligées depuis 1997, la plupart des armes de poing utilisées pour commettre un homicide

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

n'avaient pas été acquises en toute légalité. Depuis dix ans, les jeunes canadiens de 12 à 17 ans représentent 9 % des individus accusés d'homicide et 43 % de leurs victimes avaient entre 12 et 24 ans. Wintemute (2002) a décrit le mouvement généralisé des armes à feu du marché légal au marché illégal des armes aux États-Unis qui facilite l'accès des jeunes américains à de petites armes de poing peu coûteuses. Pour réduire les taux d'homicide chez les jeunes au Canada, il est essentiel de savoir où et comment les jeunes canadiens acquièrent leurs armes de poing.

**Gabor, T. (2003).** « **Universal Firearm Registration in Canada: Three Perspectives** », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 45, n° 1, p. 465-472.

L'auteur examine les contributions apportées par trois chercheurs qui ont étudié certains problèmes liés aux armes à feu. Neil Boyd souligne que le déclin du taux de mortalité liée aux armes à feu au Canada a coïncidé avec l'adoption d'une nouvelle réglementation, à compter de la fin des années 70 et jusqu'à l'édiction du projet de loi C-68, en 1995. Boyd allègue que la réglementation accrue des armes à feu témoigne d'une évolution culturelle et notamment d'une intolérance croissante de la part des Canadiens à l'égard des blessures ou des décès attribuables aux armes à feu. En outre, Boyd laisse entendre que les nombreuses critiques formulées au sujet des coûts du programme ne sont pas liées à son peu d'impact ni à une mauvaise gestion, mais plutôt au fait que le programme a pris une tournure politique. Selon Philip Stenning, les responsables du programme devraient faire valoir, si c'est le cas, que les sommes investies dans le programme permettront de réduire le nombre de blessures et de décès attribuables aux armes à feu plus efficacement que ne le font d'autres initiatives de prévention. Gabor conclut que, en l'absence d'une évaluation rigoureuse de la Loi sur les armes à feu, on ne peut faire de déclarations définitives sur les avantages nets liés à un système d'enregistrement universel. L'auteur recommande la mise sur pied d'un programme de recherches non partisan visant à évaluer les coûts et les avantages du registre.

**Gabor, T. (2003).** « **The Federal Gun Registry: An Urgent Need for Independent, Non-partisan Research** », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 45, n° 1, p. 489-499.

L'auteur allègue que les responsables de la politique publique sont confrontés à un important dilemme. En effet, plus de la moitié des provinces boudent le registre fédéral des armes à feu, qui par ailleurs n'est pas respecté par bon nombre de propriétaires d'armes. En 2003, le Centre canadien des armes à feu a signalé qu'environ 200 000 des quelque 2,3 millions de propriétaires d'armes à feu ne possédaient pas de permis valide, et que, sur les quelque 7,9 millions d'armes d'épaule, environ 1,6 million n'étaient pas enregistrées (Gabor, p. 490). Gabor soutient qu'il faut procéder à des recherches non partisans pour prouver que le registre des armes à feu a bel et bien contribué à sauver des vies et tirer au clair d'autres questions pertinentes. Les tenants de l'enregistrement universel doivent se pencher sur certaines questions de politiques publiques liées à l'incidence d'un éventuel non-respect des exigences d'enregistrement. Certaines leçons peuvent être tirées des études antérieures sur les politiques relatives aux armes à feu; on

constate notamment que le soutien de l'opinion publique est essentiel et que la criminalisation des comportements délinquants, supportés par une partie de la population, mine le système juridique. En outre, les personnes présentant un risque élevé pourraient être moins susceptibles de se conformer aux mesures d'enregistrement. Comme les taux de conformité sont faibles, les analystes des politiques doivent déterminer le succès éventuel de ce genre de programme auprès des personnes les plus susceptibles d'être associées à des blessures causées par des armes à feu. En guise de conclusion, l'auteur recommande que le gouvernement entreprenne une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre et des répercussions du nouveau programme d'enregistrement et de délivrance de permis.

**Grogger, J. (2002).** « *The Effects of Civil Gang Injunctions on Reported Violence Crime: Evidence from Los Angeles County* », *Journal of Law and Economics*, vol. 45, p. 69-90.

L'évaluation présentée dans cet article porte sur l'incidence des injonctions civiles contre les gangs sur les formes et les niveaux de violence dans les quartiers où les gangs sont interdits. Ces injonctions défendent aux membres de gangs connus de se réunir à l'intérieur de certains secteurs géographiques précis. Les personnes qui font l'objet d'injonctions de ce genre n'ont parfois pas le droit de porter de téléphones cellulaires ou téléavertisseurs sur eux dans ces zones. L'étude a passé en revue tous les secteurs du comté de Los Angeles où des injonctions ont été émises contre les gangs depuis le début de l'année 2001. L'une des principales critiques formulées contre les interventions antigangs limitées à une zone déterminée est qu'elles ne permettent guère de réduire globalement les activités criminelles des gangs, parce qu'elles ne font que déplacer la criminalité et les gangs dans les secteurs avoisinants. Grâce à l'emploi d'un échantillon de comparaison approprié et d'une analyse de la «différence des différences» permettant de contrôler les effets des tendances locales et générales sur les données, l'auteur a pu prouver que les injonctions civiles contre les gangs ont entraîné non seulement une réduction de la violence de l'ordre de 5 à 10 % dans les secteurs visés, mais aussi une réduction de la criminalité (faible, mais statistiquement significative) dans les secteurs adjacents. À l'instar de nombreux chercheurs qui ont tenté d'évaluer les interventions visant des secteurs géographiques, l'auteur conclut que ce type d'intervention, plutôt que de déplacer la criminalité, engendre des répercussions positives dans les secteurs avoisinants.

**Hagedorn, J. M. (2005).** « *The Global Impact of Gangs* », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 21, n° 2, p. 153-169.

L'auteur soutient que les études américaines portant sur les gangs ne peuvent plus tenir compte uniquement des conditions locales; elles doivent également s'inscrire dans un contexte mondial. L'étude des gangs revêt une importance particulière en raison de l'urbanisation, qui atteint des niveaux sans précédent dans le monde, du recul de l'État sous la pression des politiques néo-libérales, du renforcement des identités et de la résistance culturelles (fondamentalisme religieux, nationalismes et culture hip-hop), de la valorisation de certains espaces urbains et de la marginalisation d'autres secteurs, ainsi

que de l'institutionnalisation des gangs dans certaines villes du monde. Pour faire face au problème des gangs en tant qu'acteurs sociaux, on doit élaborer une politique qui ne tolère aucunement la violence, mais qui tolère les activités économiques non officielles et non violentes. On doit également intensifier les négociations et réduire la répression. Les mesures que nous prenons pour faire face aux gangs et aux autres groupes exclus de la société contribueront à façonner l'avenir de la civilisation.

**Hastings, R. (2005). « Perspectives on Crime Prevention », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 47, n° 2, p. 209-232.**

En 1994, le Canada lançait la première phase de la Stratégie nationale de prévention du crime et mettait sur pied le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). L'article met l'accent sur l'évolution et les principales répercussions des stratégies de prévention du crime adoptées dans divers pays. Selon l'auteur, les nombreuses études réalisées au cours de la dernière décennie indiquent que le public soutient fermement les initiatives de prévention de la criminalité. Par exemple, près des trois quarts des répondants canadiens estiment que la prévention de la criminalité est plus rentable que les mesures policières de lutte contre le crime. Le Conseil national de prévention du crime (CNPC) offre aux gouvernements un encadrement stratégique en les incitant à adopter des approches proactives en matière de criminalité et de victimisation. Le CIPC est financé conjointement par la ville de Montréal, par la province du Québec, par le gouvernement du Canada et par neuf autres gouvernements nationaux. Cet organisme a pour mandat de faciliter l'accès aux connaissances de base sur la prévention, d'encourager l'utilisation de pratiques fondées sur les résultats de la recherche scientifique, de favoriser les échanges tant à l'échelle locale qu'internationale et de fournir un soutien technique et des possibilités de réseautage. Hastings se penche sur divers problèmes qu'il faut régler. Selon l'auteur, les différences dans la perception des causes de la criminalité, des objectifs de la prévention et des partenariats donnent une fausse impression de consensus qui entrave les progrès réalisés dans ce domaine. Pour offrir un niveau de prévention supérieur au niveau actuel, on devra mettre en place une nouvelle structure de gouvernance en matière de prévention et créer de nouveaux partenariats afin de garantir l'efficacité des mesures de prévention. Hastings maintient que les tâches liées à la recherche et au développement devraient être confiées à des organismes centraux jouissant d'une autonomie relative vis-à-vis du gouvernement. Cependant, il faudrait accorder une plus grande marge de manœuvre aux autorités locales qui sont directement responsables de la conception et de la mise en œuvre des initiatives de prévention.

**Hill, K. G., Howell, J. C., Hawkins, J. D., Battin-Pearson, S. R. (1999). « Childhood Risk Factors for Adolescent Gang Membership: Results from the Seattle Social Development Project », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 3, p. 300-322.**

Les adolescents qui joignent les rangs des gangs sont plus souvent que les autres associés à des actes de délinquance graves. Pourtant, peu d'études prospectives examinent les facteurs de risque pouvant entraîner un jeune à se joindre à un gang. Cette étude se fonde



## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

sur des données longitudinales pour prédire l'entrée dans un gang à l'adolescence, à partir de facteurs mesurés pendant l'enfance. Toutes les données utilisées dans l'étude proviennent du projet de développement social de Seattle (*Seattle Social Development Project*), dans le cadre duquel un échantillon de jeunes des deux sexes et de différentes origines ethniques (n = 808) a fait l'objet d'une étude prospective de l'âge de 10 ans à l'âge de 18 ans. À l'aide d'une analyse de régression logistique, on a recensé les facteurs de risque chez les enfants de 10 à 12 ans afin d'expliquer pourquoi ils joignaient les rangs d'un gang entre l'âge de 13 et 18 ans. Le voisinage, la famille, le milieu scolaire, les relations avec les pairs ainsi que divers facteurs propres à chacun peuvent influencer considérablement la décision d'un jeune de rejoindre les rangs d'un gang à l'adolescence. Les jeunes exposés à de multiples facteurs sont, en outre, beaucoup plus susceptibles de rejoindre les rangs d'un gang. L'article analyse les répercussions de l'étude sur l'élaboration de mesures d'intervention liée aux gangs.

**Hoskin, A. W. (2001).** « **Armed Americans: The Impact of Firearm Availability on National Homicide Rates** », *Justice Quarterly*, vol. 18, n° 3, p. 569-592.

Cette étude analyse les liens entre l'accessibilité des armes à feu et le taux national d'homicides. Après avoir passé en revue la littérature théorique et les études menées dans ce domaine, les auteurs ont effectué une analyse des données en provenance de 36 pays, mettant en relation l'accessibilité des armes à feu en 1990 et les taux moyens d'homicides entre 1990 et 1994. L'analyse de régression selon la méthode des doubles moindres carrés (*two-stage least squares regression*) a pu établir un lien statistiquement significatif entre l'accessibilité des armes à feu et les taux nationaux d'homicides, la composition de l'échantillon n'ayant aucun effet sur cette relation. Le lien entre les deux phénomènes est considérable.

**Kellerman, A. L., Fugua-Whitley, D. S., Rivara, F. P., Mercy, J. (1998).** « **Preventing Youth Violence: What Works?** », dans Fielding, J.E., Leave, L.B. et B. Starfield (dir.), *Annual Review of Public Health*, vol. 19, p. 271-293.

Entre 1985 et 1992, les incidents violents graves impliquant des jeunes ont atteint des niveaux sans précédent aux États-Unis. Le recours de plus en plus fréquent aux armes à feu pour régler les conflits a certainement contribué à la naissance de ce phénomène. Plus souvent qu'autrement, les jeunes sont victimisés par leurs pairs. Pour faire face à ce problème, on a mis en œuvre un vaste éventail de programmes visant à prévenir la violence chez les jeunes ou à en réduire la gravité. Cependant, peu de programmes de ce genre ont été soumis à des évaluations sérieuses. De façon générale, les interventions réalisées entre la période prénatale et l'âge de 6 ans semblent davantage porter fruit que celles ciblant les enfants plus âgés ou les adolescents. Les programmes communautaires destinés à prévenir certains comportements présentant un risque élevé peuvent également produire des résultats bénéfiques. On doit prendre l'engagement ferme de procéder à des évaluations continues afin de recenser les approches les plus efficaces en matière de prévention de la violence chez les jeunes. En guise de conclusion, les auteurs soulignent que diverses stratégies ont été mises en œuvre dans le but de réduire la violence armée chez les jeunes, mais que bon nombre d'entre elles ont donné des résultats décevants

après avoir été soumises à une évaluation rigoureuse. Certains des programmes semblent prometteurs, mais la plupart d'entre eux n'ont probablement pas été évalués de façon adéquate.

**Kleck, G., Kovandzic, T., et M. E. Schaffer (2005).** « *Gun Prevalence, Homicide Rates and Causality: A GMM Approach to Endogeneity Bias* », *CEPR Discussion Paper no 5357*, Londres, R.-U., Center for Economic Policy Research.

La corrélation positive entre la prévalence des armes à feu et les taux d'homicides a fait l'objet de nombreux travaux de recherche. Par cette étude, les auteurs cherchent à déterminer si cette corrélation démontre l'existence d'une relation causale. Essentiellement, il s'agit d'évaluer si une hausse du nombre d'armes à feu entraîne une hausse de la criminalité. Contrairement à la presque totalité des travaux réalisés dans le passé, cette étude tient compte de l'endogénéité des niveaux de possession d'armes à feu. Les auteurs examinent les principales sources du biais d'endogénéité : 1) le lien de causalité inverse (lorsque le taux de criminalité incite la population à acquérir des armes à feu pour se protéger), 2) le calcul erroné du nombre d'armes à feu et l'omission ou la confusion de variables, et 3) les avantages de la méthode des moments généralisés (*GMM*). Cette méthode offre aux chercheurs un cadre de modélisation limpide et une série d'estimations et de procédures d'évaluation et de spécification permettant de remédier à ces problèmes. Dans le cadre de la présente étude, on a procédé à une analyse transversale au niveau des comtés, en utilisant les données relatives à chaque comté, dont la population atteignait au moins 25 000 habitants en 1990. Ainsi, l'échantillon couvre plus de 90 % de la population américaine de cette année-là. Les auteurs laissent entendre que les recherches sur le suicide sont particulièrement efficaces pour évaluer la prévalence des armes à feu dans le cadre de recherches transversales et qu'elles permettent de mesurer la prévalence de la possession d'armes à feu établie en fonction du pourcentage de suicides commis à l'aide d'armes à feu pour une année donnée. En appliquant les mêmes procédures aux données recueillies, les auteurs ont constaté l'existence manifeste de problèmes d'endogénéité. Selon eux, lorsqu'on fait fi de ce problème, la prévalence élevée de possession d'armes à feu est associée à des taux plus élevés d'homicides armés, et, lorsqu'on tient compte de ce facteur, cette association disparaît ou est inversée. Les résultats montrent que la prévalence des armes à feu n'a aucun effet positif net significatif sur les taux d'homicides. Pour les auteurs, une hausse du nombre d'armes à feu n'entraîne pas nécessairement une hausse de la criminalité.

**Koper, C. S., et J. A. Roth (2002).** « *The Impacts of the 1994 Federal Assault Weapons Ban on Gun Markets: An Assessment of Short-Term Primary and Secondary Market Effects* », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 18, n° 3, p. 239-266.

Les réactions des divers acteurs du marché des armes à feu, y compris celles des producteurs, des grossistes, des détaillants et des consommateurs, contribuent grandement à déterminer l'incidence potentielle des politiques de contrôle des armes à feu sur les crimes liés aux armes à feu. Pour prouver le bien-fondé de ce constat, les auteurs se

penchent sur la *Violent Crime Control and Law Enforcement Act of 1994*, une loi fédérale qui prévoit l'interdiction de certaines armes à feu semi-automatiques de type militaire (comme les armes d'assaut). En se fondant sur diverses sources de données nationales et locales, les auteurs évaluent les répercussions à court terme (de 1994 à 1996) de l'interdiction des armes d'assaut sur le marché des armes à feu, en étudiant les tendances relatives aux prix et à la production des armes proscrites sur le marché légitime et en évaluant l'accessibilité de ces armes sur le marché noir, accessibilité déterminée par l'étude de la prévalence de l'utilisation de ces armes à des fins criminelles. Le prix des armes d'assaut a connu une hausse substantielle au moment de la promulgation de l'interdiction; à très court terme, les criminels ont eu plus de difficulté à se procurer ce genre d'armes. Cependant, la production accrue d'armes d'assaut qui avait précédé immédiatement l'interdiction a entraîné une chute des prix au cours des mois qui ont suivi. Les auteurs abordent également les répercussions que pourraient avoir les conclusions de l'étude sur l'évaluation de ce phénomène et d'autres politiques de contrôle des armes à feu.

**Krug, E. G., Powell, K. E. et L. L. Dahlberg (1998).** « **Firearm-related deaths in the United States and 35 other high- and upper-middle income countries** », *International Journal of Epidemiology*, vol. 27, n° 2, p. 214–221.

La Quarante-neuvième Assemblée mondiale de la Santé a récemment déclaré que la violence constituait un problème mondial de santé publique. Une meilleure connaissance des différences entre les pays à cet égard est utile pour cerner les facteurs de risque et faciliter les efforts de prévention. Peu d'études transnationales ont cependant porté sur les décès causés par les armes à feu. L'article présente une comparaison de l'incidence des décès par armes à feu dans 36 pays. Les autorités sanitaires des pays à revenu supérieur (RS) et à revenu moyen-supérieur (RMS), dont la population est de plus de 1 000 000 d'habitants, ont été invitées à fournir, à l'aide des codes de la CIM-9, des données sur les homicides, les suicides, les décès non intentionnels et les décès d'intention non déterminée causés par des armes à feu, ainsi que des données sur des homicides et les suicides tous moyens confondus. Trente-six (78 %) des 46 pays ont fourni des données complètes. Les auteurs ont comparé les taux corrigés en fonction de l'âge par 100 000 habitants de chaque pays et regroupé ces taux par fourchette de revenus et par lieu géographique. Ils ont constaté que, durant la période d'étude d'un an, 88 649 décès par arme à feu avaient été déclarés. Les taux de mortalité généraux liés aux armes à feu étaient 5 à 6 fois plus élevés dans les pays à RS et à RMS des Amériques (12,72) qu'en Europe (2,17) ou en Océanie (2,57) et 95 fois plus élevés qu'en Asie (0,13). Le taux de décès par arme à feu aux États-Unis (14,24 par 100 000) est 8 fois plus élevé que dans les autres pays à RS (1,76) et excède celui des pays à RMS (9,69) par un facteur de 1,5. Les suicides et les homicides contribuent à parts égales au nombre total de décès par arme à feu aux États-Unis, tandis que la plupart des décès par arme à feu sont dus aux suicides (71 %) dans les pays à RS et aux homicides (72 %) dans les pays à RMS. Les auteurs allèguent que les taux de décès par arme à feu varient énormément dans le monde industrialisé. D'autres recherches visant à cerner les facteurs de risque associés à ces variations pourraient aider à améliorer les efforts de prévention.

**Kwon, I. G., et D. W. Baack (2005).** « **Focus on Government Intervention: The Effectiveness of Legislation Controlling Gun Usage, A Holistic Measure of Gun Control Legislation** », *The American Journal of Economics and Sociology*, vol. 64, n° 2, p. 1-15.

Cet article vise à mieux cerner le lien entre les lois en matière d'armes à feu et les décès par arme à feu par une mesure plus globale des lois sur le contrôle des armes à feu. En outre, les auteurs estiment que les résultats contradictoires obtenus quant à l'efficacité des mesures de contrôle des armes à feu sont, en partie, attribuables au fait qu'on utilise chacune des lois comme des variables importantes. Kwon et Baack se fondent plutôt sur une méthode holistique et globale pour mesurer l'impact des lois sur le contrôle des armes à feu adoptées dans chaque État, regroupant les États en différentes catégories, selon qu'ils adoptent des lois strictes ou laxistes en la matière. Les auteurs ont procédé à une analyse statistique multidimensionnelle de 24 États américains afin d'établir un lien entre une série de déterminants, y compris une mesure holistique des lois sur le contrôle des armes à feu adoptées dans chaque État et des décès par arme à feu. Par ailleurs, les résultats montrent que diverses variables de nature socioéconomique ou associées à l'application de la loi peuvent influencer sur le taux de décès par arme à feu dans un État. Les résultats prouvent qu'une législation globale en matière de contrôle des armes à feu entraîne une réduction du nombre de décès par arme à feu se situant entre 1 et 6 pour 100 000 dans les États qui ont adopté les lois les plus strictes à cet égard.

**Leonard, L., Rosario, G., Scott, C., et J. Bressan (2005).** « **Building Safer Communities: Lessons Learned from Canada's National Strategy** », *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, vol. 47, n° 2, p. 233-251.

Cet article se veut une réflexion sur les tendances actuelles en matière d'action locale pour la prévention du crime et la sécurité communautaire au Canada. Depuis les années 80, plusieurs provinces canadiennes ont élaboré des stratégies de prévention du crime axées sur le développement communautaire et social. Au Canada, le taux de criminalité national a augmenté de 6 % en 2003, après avoir connu un déclin entre 1995 et 1999. Les études réalisées sur les stratégies de contrôle de la criminalité adoptées au Royaume-Uni, en Australie et aux États-Unis montrent que les responsables des programmes considèrent la sécurité communautaire comme un volet crucial de la gouvernance et que la participation des intervenants locaux aux initiatives de prévention de la criminalité prouve à la collectivité que les administrations locales sont en mesure de lutter contre la criminalité et de contribuer efficacement à sa prévention. Dans le cadre du Fonds d'investissement dans la prévention du crime (FPIC), on a financé 55 projets de grande envergure, de même que les activités d'évaluation s'y rattachant. Certains de ces projets ont eu des effets bénéfiques : baisse des taux de criminalité, amélioration de la fréquentation et du rendement scolaires, diminution de la violence, amélioration des conduites prosociales et amélioration de la sécurité communautaire. De plus, en ce qui touche la stratégie nationale canadienne, il est essentiel d'établir et de maintenir les partenariats à l'échelle locale pour assurer la viabilité des programmes grâce à des efforts concertés. Les initiatives communautaires de prévention semblent être les plus prometteuses. Les auteurs concluent que les évaluations provisoires et finales de la

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

Stratégie nationale de prévention du crime ont contribué à produire des résultats fondés sur des données fiables; ils prennent également soin de proposer certaines avenues intéressantes pour les recherches futures.

**Maxson, C. L., Hennigan, K, and D. C. Sloane.** «*For the Sake of the Neighborhood?: Civil Gang Injunctions as a Gang Intervention Tool in Southern California*», dans **Scott H. Decker (dir.), (2003), *Policing Gangs and Youth Violence*, Belmont, CA, Wadsworth/Thomson Learning.**

Comme l'expliquent les auteurs de cette contribution, les injonctions civiles contre les gangs sont des interventions ciblant un quartier déterminé, dans le but de perturber les activités habituelles d'un gang. Les injonctions civiles contre les gangs visent certaines personnes en particulier, de même que des secteurs précis où leurs activités seront proscrites. Les auteurs, qui définissent ce genre d'injonction comme un modèle d'intervention spatiale axée sur la collectivité, laissent aussi entendre que le succès perçu de ce genre d'injonction pourrait être attribuable à leur effet dissuasif. Dans ce chapitre, les auteurs décrivent l'histoire des injonctions civiles contre les gangs et ses fondements théoriques, la procédure utilisée pour obtenir une telle injonction, les questions juridiques qui y sont associées et l'efficacité de ces injonctions dans la réduction des activités des gangs. Enfin, les auteurs concluent que les injonctions civiles contre les gangs ne correspondent pas aux modèles de gangs antérieurs. La terminologie juridique et les préoccupations d'ordre juridique semblent pencher pour la répression tandis que la mobilisation communautaire se fonde davantage sur l'intervention stratégique. Compte tenu de ce fait, les auteurs concluent que les injonctions civiles peuvent être aussi utiles aux gangs qu'elles le sont pour les quartiers.

**McGarrell, E. F., Chermak, S., Wilson, J. M. et N. Corsaro (2006).** «*Reducing Homicide Through a “Level-Pulling” Strategy*», *Justice Quarterly*, vol. 23, n° 2, p. 214-231.

Au cours des années 90, on a assisté à un important déclin du nombre d'homicides et d'actes de violence armée graves. Pourtant, malgré cette baisse imprévue, le taux de crimes liés aux armes à feu est demeuré élevé aux États-Unis, comparativement à celui observé dans d'autres démocraties occidentales. Les auteurs décrivent une méthode prometteuse de lutte contre la criminalité armée, adoptée à Boston au milieu des années 90. Cette méthode se fonde à la fois sur la communication directe d'un message de dissuasion aux jeunes membres de gangs et de programmes d'action directe des services sociaux, voire des descentes policières visant divers gangs. Le nombre de crimes armés commis par des jeunes a considérablement chuté à Boston, de même qu'à Minneapolis, où ce genre d'intervention a été implanté par la suite. L'article présente les résultats d'une étude portant sur une initiative semblable de lutte contre la criminalité armée mise sur pied à Indianapolis. Après avoir procédé à des analyses des séries chronologiques, les auteurs concluent que le déclin significatif des taux d'homicides observé à Indianapolis suit à peu près la même courbe que les déclin enregistrés à Boston et à Minneapolis. En procédant à une comparaison de six villes semblables du Midwest, les auteurs ont constaté qu'Indianapolis était la seule à avoir connue un déclin

significatif des taux d'homicides. Les résultats sont évalués sous l'angle des recherches sur la dissuasion; ils suggèrent de ne pas évaluer de façon isolée les interventions prometteuses mises sur pied dans chaque ville.

**McKeganey, N. et J. Norrie (2000).** « **Association Between Illegal Drugs and Weapon Carrying in Young People in Scotland: Schools' Survey** », *British Medical Journal*, vol. 320, p. 982-984.

Cet article tente de déterminer l'ampleur du phénomène du port d'arme chez les jeunes en Écosse et le type d'armes qu'ils utilisent, tout en analysant la relation entre la consommation de drogues illicites et le port d'arme. Plusieurs écoles indépendantes de toute l'Écosse se sont vu remettre un questionnaire auquel ont répondu plus de 3 000 élèves de 11 à 16 ans provenant de 20 écoles. Après avoir procédé à l'analyse des données recueillies, les auteurs ont constaté que les jeunes qui avaient rempli les questionnaires eux-mêmes étaient plus nombreux à avoir déclaré qu'ils consommaient de la drogue ou avait porté une arme sur eux. Dans l'ensemble, 34 % des garçons et environ 9 % des filles ont déclaré avoir déjà porté une arme ( $P < 0,0001$ ). Le pourcentage s'élevait à 29 % chez les garçons âgés de 11 à 13 ans et à 39 % chez ceux âgés de 13 à 15 ans. Il s'agit là de valeurs supérieures à celles recensées dans le cadre d'études antérieures. Par ailleurs, le port d'arme chez les garçons était 70 % plus élevé dans le Lanarkshire que dans les régions rurales de Perth et de Kinross. Les garçons et les filles qui avaient déjà consommés de la drogue étaient plus susceptibles de porter une arme sur eux. Selon les statistiques obtenues, environ 64 % des garçons qui consomment de la drogue portent une arme, comparativement à 21 % de ceux qui n'en consomment pas. Chez les filles, les pourcentages s'élèvent à 23 % et à 4 % respectivement (dans les deux cas,  $P < 0,0001$ ). La prévalence du port d'armes chez les garçons qui ne consommaient pas de drogue ou qui consommaient un, deux, trois, quatre, cinq types de drogues illicites ou plus s'élevaient respectivement à 21 %, 52 %, 68 %, 74 % et 92 %. On a relevé des tendances semblables chez les filles.

**Miron, J. A. (2001).** « **Violence, Guns, and Drugs: A Cross-Country Analysis** », *Journal of Law & Economics, Guns, Crime and Safety: A Conference Sponsored by the American Enterprise Institute and the Center for Law Economics, and Public Policy at Yale Law School*, vol. 44, n° 2, partie 2, p. 615-633.

Dans cet article, Miron remet en question certaines études antérieures qui laissent entendre que le contrôle et l'accessibilité des armes à feu expliquent les différents taux de violence entre les pays. L'auteur estime que les différentes méthodes adoptées pour mettre en application les mesures d'interdiction de la drogue constituent un facteur important dont on devrait tenir compte pour expliquer les différences de taux de violence d'un pays à un autre (Israël, Suisse, Nouvelle-Zélande, Angleterre et Japon). Pour établir la validité de cette hypothèse, l'auteur examine les données sur les taux d'homicides, l'application des mesures d'interdiction de la drogue et les politiques de contrôle des armes à feu mises en œuvre dans un large éventail de pays. En outre, le fait que certains pays faisant preuve de laxisme en matière d'interdiction de la drogue, ce qui laisse

supposer que le taux de violence y est peu élevé, pourrait expliquer pourquoi des pays qui ont adopté des lois sévères sur les armes à feu, comme l'Angleterre ou le Japon, n'ont pas été confrontés à l'émergence d'un marché noir agressif des armes à feu. Le faible taux de violence découlant de l'interdiction de la drogue dans ces pays laisse supposer que la demande en armes à feu est minime et que, de ce fait, le marché noir des armes à feu est restreint, voir inexistant. Les données montrent que les taux d'homicides varient considérablement d'un pays à un autre. Les résultats permettent également de croire qu'une interdiction plus sévère des armes à feu est associée à des taux d'homicide plus élevés. En résumé, les résultats indiquent que la mise en application de mesures d'interdiction de la drogue contribue à expliquer les différences observées quant au niveau de violence dans les pays couverts par l'étude et permettent d'expliquer, sous un autre angle, certains effets apparents du contrôle et de l'accessibilité des armes à feu sur les taux de violence.

**Neumayer, E. (2003). « Good Policy Can Lower Violent Crime: Evidence from a Cross-National Panel of Homicide Rates, 1980-97 », *Journal of Peace Research*, vol. 40, n° 6, p. 619-640.**

Dans cet article, l'auteur fournit la preuve qu'une saine gouvernance politique et des mesures économiques judicieuses peuvent réduire les taux d'homicides, en procédant à une analyse économétrique rigoureuse (estimateurs des effets fixes) fondée sur un bassin transnational de données sur les homicides provenant de 117 pays et couvrant la période de 1980 à 1997. Neumayer présente des données quantitatives afin de prouver que les politiques qui valorisent une gouvernance fondée sur l'intégration et les possibilités économiques (mais non pas l'égalité) peuvent contribuer à réduire les taux d'homicides. L'étude évalue la théorie de la modernisation, la théorie des opportunités, les répercussions d'une saine politique en matière d'équité, l'incidence d'une bonne gouvernance politique et les répercussions des violations des droits de la personne sur les taux d'homicide. Parmi les variables dépendantes, mentionnons les données transnationales sur les taux d'homicides provenant de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), des Nations-Unies (ONU) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les variables indépendantes, quant à elles, incluent le produit intérieur brut (PIB) par habitant en ce qui touche la parité des pouvoirs d'achat, son taux de croissance ainsi que le pourcentage de personnes vivant en zone urbaine; il s'agit là de variables pertinentes de la théorie de la modernisation. Les données sur l'urbanisation proviennent de la Banque mondiale. Les autres variables indépendantes utilisées portent sur l'inégalité économique et la privation relative.

Après avoir contrôlé les facteurs culturels grâce à un estimateur des effets fixes et après avoir évalué divers facteurs liés à la théorie de la modernisation et des opportunités, Neumayer montre, dans son analyse, en quoi de saines politiques peuvent entraîner une réduction du taux d'homicides. Les résultats suggèrent que la croissance économique, l'augmentation des niveaux de revenus, le respect des droits de la personne et l'abolition de la peine de mort sont tous des facteurs associés à une réduction des taux d'homicides. Il en va de même pour le niveau de démocratie. Neumayer allègue en effet que la prévalence des crimes violents n'est pas uniquement déterminée par la modernisation, les

caractéristiques démographiques et les facteurs culturels. En outre, les résultats montrent que les politiques visant à accroître l'équité n'ont aucune incidence sur les crimes violents. Plus précisément, certaines données probantes présentées dans de nombreuses études montrant que l'inégalité des revenus a un effet réel sur les taux d'homicide pourraient être fallacieuses. Les résultats obtenus indiquent que la mise en œuvre de politiques favorisant la réussite sur le plan économique pourrait contribuer efficacement à réduire les taux d'homicides.

**Papachristos, A. V., Meares, T. et J. Fagan (2006).** « *Attention Felons: Evaluating Project Safe Neighborhoods in Chicago* », **Conference Paper from the 2006 Law and Society Association Annual Meeting, Baltimore, MD.**

Cette étude quasi-expérimentale a pour but d'évaluer l'incidence des initiatives lancées dans le cadre du *Project Safe Neighborhood (PSN)* sur les taux de criminalité dans divers secteurs de Chicago. L'analyse a porté sur quatre interventions : 1) le renforcement des poursuites fédérales visant les criminels condamnés qui portent ou utilisent des armes à feu; 2) la durée des peines associées aux poursuites fédérales; 3) les actions policières visant l'offre d'armes à feu, et 4) la diffusion de messages de dissuasion et de normes sociales par des rencontres d'information de type judiciaire visant les délinquants. Les auteurs, qui ont eu recours à des modèles axés sur les courbes de croissance individuelles et à des cotes de propension adaptées à une attribution non aléatoire des groupes, concluent que plusieurs interventions réalisées dans le cadre du *PSN* ont entraîné un déclin plus marqué des homicides dans les secteurs visés, comparativement aux secteurs de contrôle. Les principales répercussions sont associées aux rencontres d'information destinées aux délinquants, lesquelles prônent la dissuasion à l'échelle individuelle, les changements normatifs dans le comportement des délinquants, de même qu'une légitimité et une justice plus grandes en matière de procédures.

**Romero, M., Wintemute, G., Wright, M. et C. Parham (2003).** « *Shall-issue Policy and Criminal Activity Among Applicants for Permits to Carry Concealed Firearms* », *Injury Prevention*, vol. 9, p. 367-369.

Plusieurs chercheurs ont allégué que les États américains ayant adopté des lois du type « doit accorder » (*shall-issue*), qui obligent les autorités à délivrer un permis de port d'une arme dissimulée à tous les demandeurs qui ont subi une simple vérification des antécédents, ont été témoins d'une diminution du nombre de crimes violents après l'adoption de ce genre de législation. Cependant, de nombreux chercheurs se sont montrés extrêmement critiques à l'endroit des méthodes qui ont permis d'en arriver à une telle conclusion. La présente étude se fonde sur un fait réel : dans une localité de Californie (État qui n'a pas édicté de lois l'obligeant à délivrer des permis), un shérif a décidé d'approuver toutes les demandes de permis de port d'une arme dissimulée qui relevaient de ses compétences, pourvu que le candidat ait subi la vérification ordinaire des antécédents à laquelle tous les éventuels détenteurs d'armes à feu doivent se soumettre. Pour l'essentiel, cette localité est devenue une administration « obligée de délivrer des permis », tandis que tous les autres secteurs de la Californie continuaient à être régis par des lois plus restrictives, selon lesquelles les autorités « peuvent délivrer »



## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

un permis aux demandeurs qui invoquent des raisons impérieuses justifiant le besoin d'obtenir un permis pour le port d'une arme dissimulée. Les auteurs ont utilisé des échantillons appareillés de détenteurs de permis de port d'une arme dissimulée dans l'administration locale et dans le reste de l'État; ils allèguent qu'une telle comparaison leur a permis d'évaluer l'incidence des lois obligeant les autorités à délivrer des permis sur les taux de crimes violents à l'échelle locale. Même si les échantillons utilisés, en raison de leur taille restreinte, ne permettent pas de produire des résultats statistiquement significatifs, leur analyse révèle une augmentation du nombre de crimes violents commis dans le secteur où les candidats ont obtenu des permis grâce à la politique plus laxiste instaurée par le shérif local. Ces résultats ne correspondent pas aux conclusions auxquelles sont parvenus d'autres chercheurs, qui allèguent que les politiques obligeant les autorités à délivrer des permis entraînent une réduction de la criminalité. Les auteurs de l'article soulignent cependant le bien-fondé de mener une étude de plus grande envergure avant de pouvoir tirer des conclusions convaincantes à ce sujet.

**Rosenfeld, R., Fornango, R. et E. Baumer (2005).** « *Did Ceasefire, Compstat, and Exile Reduce Homicide?* », *Criminology and Public Policy*, vol. 4, p. 419-450.

Cette recherche évalue les tendances en matière d'homicides relevées dans trois villes qui ont mis sur pied des initiatives d'intervention novatrices au cours des années 90 : Boston (*Operation Ceasefire*), New York (projet *Compstat*) et Richmond, en Virginie (*Project Exile*). En soumettant les données provenant des 95 plus grandes villes américaines à une analyse des courbes de croissance et en surveillant les conditions habituellement associées aux taux de criminalité violente, les auteurs constatent que la courbe des homicides observées à New York, au cours des années 90, ne diffèrent pas de façon significative de celles relevées dans les autres grandes villes. Même si certaines données fiables suggèrent que la réduction du nombre d'homicides a été plus marquée à Boston que dans d'autres villes, les auteurs s'abstiennent de tirer des conclusions définitives à cet égard, en raison du petit nombre d'évènements répertoriés. Néanmoins, la réduction du nombre d'homicides a été beaucoup plus marquée dans la ville de Richmond que dans d'autres grandes villes après la mise en œuvre du projet « *Exile* » (lequel prévoyait des peines plus sévères et des poursuites fédérales dans les cas de possession d'armes à feu).

**Sherman, L. W. and D. P. Rogan (1995).** « *Effects of Gun Seizures on Gun Violence: "Hot Spots" Patrol in Kansas City* », *Justice Quarterly*, vol. 12, n° 4, p. 673-693.

Dans cet article, les auteurs tentent de vérifier l'hypothèse selon laquelle une application plus rigoureuse des lois actuelles interdisant le port d'armes dissimulées pourrait réduire la violence armée. En se fondant sur un protocole de recherche quasi-expérimental incluant un secteur cible et un secteur témoin, les auteurs ont mené une étude d'une durée de six mois portant sur une zone couvrant dix pâtés de maisons sur huit, qui affichait un taux d'homicides vingt fois supérieur à la moyenne nationale. Les auteurs ont constaté que les patrouilles intensives effectuées près des points chauds avaient entraîné une hausse de 65 % du nombre d'armes à feu saisies par la police. En outre, les crimes armés ont chuté de 49 % dans le secteur cible et on n'a observé aucun déplacement significatif

du problème dans l'un ou l'autre des secteurs de patrouille entourant le secteur cible. Le nombre de crimes armés et le nombre d'armes à feu saisies n'ont pas fluctué de façon significative dans le secteur témoin, situé à plusieurs kilomètres de là.

**Taylor, P. J. et J. Gunn (1999).** « *Homicides by People with Mental Illness: Myth and Reality* », *British Journal of Psychiatry*, vol. 174, p. 9-14.

Les auteurs débutent par une analyse d'assassinats fort médiatisés commis par des personnes atteintes d'une maladie mentale, des événements qui ont laissé croire que le modèle communautaire en matière de services de santé mentale n'avait pas tenu ses promesses. L'étude essaye de déterminer si ces homicides étaient devenus plus fréquents à la suite de la transformation des services psychiatriques. Les données utilisées sont tirées des statistiques criminelles produites par le ministère de l'Intérieur pour l'Angleterre et le pays de Galles, couvrant la période de 1957 à 1995. Toutes les données recueillies ont été soumises à une analyse des tendances. Les auteurs n'ont relevé aucune variation significative du nombre de personnes atteintes d'une maladie mentale ayant commis un homicide au cours de la période étudiée (38 ans); ils n'ont observé qu'un déclin annuel de 3 % de leur contribution générale aux statistiques officielles. Les auteurs soutiennent qu'il y aurait lieu d'améliorer la qualité des soins offerts aux personnes atteintes d'une maladie mentale pour plusieurs raisons, mais que rien ne prouve qu'il faudrait de nouveau les empêcher de vivre dans la collectivité. Enfin, les auteurs concluent qu'il conviendrait d'améliorer certains services précis offerts aux personnes souffrant de troubles de la personnalité et aux toxicomanes.

**Tita, G. E., Braga, A. A., Ridgeway, G., et G. L. Pierce (2006).** « *The Criminal Purchase of Firearm Ammunition* », *Injury Prevention*, vol. 12, p. 308-311.

La loi fédérale, qui interdit la vente d'armes à feu à certaines personnes ayant affiché des comportements déviants (y compris, sans s'y limiter, les personnes condamnées pour un crime, les auteurs d'actes de violence familiale, les délinquants, les toxicomanes ou les personnes ayant été internées dans un établissement psychiatriques), s'appliquent également à la possession de munitions. Toutefois, contrairement aux clients qui achètent des armes à feu, les personnes qui acquièrent des munitions ne sont pas soumises à une vérification des antécédents. Cette étude analyse les caractéristiques affichées par les personnes qui ont acheté des munitions à Los Angeles, en Californie, au cours d'une période de six mois, et tente notamment de déterminer si ces acheteurs ont pu acquérir des munitions en toute légitimité. La ville de Los Angeles fait partie des quelques administrations américaines qui exigent des preuves d'identité et conservent dans des registres les renseignements personnels de tous les acheteurs. En examinant les antécédents criminels des acheteurs à l'aide de ces données, les auteurs constatent que près de 3 % des achats ont été faits par des personnes non autorisées. Au cours de la période de l'étude, ces dernières se sont procuré plus de 10 000 cartouches de munitions. Les auteurs proposent plusieurs recommandations stratégiques visant à garantir que les personnes non autorisées ne puissent se procurer des munitions (ni des armes à feu). Tout d'abord, les auteurs suggèrent d'élargir les vérifications des antécédents aux acheteurs de

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU

---

munitions. Subsidièrement, les achats de munitions pourraient permettre de retracer les personnes susceptibles de posséder illégalement une arme à feu.

**Tita, G. E., Riley, K. J., Ridgeway, G., Grammich, C., Abrahamse, A. et P. Greenwood (2003.) « Reducing Gun Violence: Results from an Intervention in East Los Angeles », Rand Press, Santa Monica, CA.**

Ce livre présente une évaluation détaillée des procédures et des résultats obtenus suite à la réplication du « *Boston Gun Project* » dans un secteur de Los Angeles où la violence armée est principalement le fait des gangs. Les auteurs insistent sur l'importance de définir le problème en adoptant une approche axée sur la « résolution de problèmes », en optant pour la stratégie appropriée et en établissant des objectifs précis. En outre, les auteurs allèguent que, dans les secteurs extrêmement touchés de Los Angeles, où les gangs sont de véritables institutions au sein de la collectivité, il est important d'établir une distinction entre les interventions qui ciblent simplement les « gangs » et celles qui visent un comportement particulier, soit la violence armée, adopté par les membres des gangs. L'intervention se fondait sur la méthode « de la carotte et du bâton » : les autorités policières et le système de justice pénal avaient pour mandat d'augmenter la sévérité des peines infligées pour les actes de violence, tandis que les organismes communautaires locaux et les spécialistes des interventions auprès des gangs devaient favoriser la réduction de la violence en augmentant les récompenses offertes aux délinquants qui s'abstenaient de commettre des actes violents. L'évaluation de la stratégie employée à Los Angeles a produit des résultats mitigés. L'intervention a entraîné une baisse de la violence armée dans les secteurs visés et au sein des gangs ciblés et d'autres gangs avec lesquels les gangs ciblés entretenaient des liens. Ces résultats laissent croire que l'intervention, qui reposait principalement sur une intensification des patrouilles policières et certains services d'intervention supplémentaires, a été efficace non seulement auprès des gangs ciblés, mais a aussi eu une incidence positive dans d'autres quartiers, dans d'autres couches de la société, et auprès de gangs qui n'étaient pas visés à l'origine. Cependant, contrairement aux succès durables remportés à Boston, où l'utilisation de mesures incitatives a produit un effet dissuasif à long terme, la réduction de la violence armée à Los Angeles a été de courte durée. Dès qu'on a commencé à consacrer les ressources à d'autres problèmes, la violence a connu une recrudescence. En guise de conclusion, les auteurs énumèrent les difficultés liées à la mise en œuvre d'un système fondé sur la collaboration entre des organismes de justice pénale, des fournisseurs de services sociaux et des organismes communautaires de toutes sortes.

**Tita, G. E., Riley, K. J., and P. Greenwood. « From Boston to Boyle Heights: The Process and Prospects of a “Pulling Levers” Strategy in a Los Angeles Barrio », dans Scott H. Decker (dir.) (2003), *Policing Gangs and Youth Violence*, Belmont, CA, Wadsworth/Thomson Learning.**

Cette contribution décrit les efforts déployés pour mettre en œuvre deux importants volets du *Boston Gun Project* – la résolution de problèmes et les mesures incitatives – à Boyle Heights, un secteur particulièrement violent de Los Angeles. Les chercheurs ont procédé à une analyse approfondie de la violence dans le quartier de Boyle Heights/Hollenbeck en

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

utilisant à la fois des données quantitatives et qualitatives. Cette étude indépendante a confirmé bon nombre d'idées reçues, en révélant que la vaste majorité (environ 75 %) des actes de violence armée commis dans la collectivité étaient l'œuvre de membres des quelque 30 gangs de rues et que la majorité des actes violents commis par les gangs découlaient de rivalité de longue date. L'équipe de recherche a cependant peu d'éléments probants permettant de conclure que le commerce de la drogue favorisait la violence dans cette collectivité. Les auteurs ont également montré que la violence perpétrée par les gangs respectait une structure clairement définie. Premièrement, ils ont établi que le recours à l'analyse des réseaux sociaux permettait de décrire en détail les rivalités entre les gangs. Deuxièmement, en utilisant des données géocodées, qui permettent de classifier les crimes selon le lieu de l'incident, le lieu de résidence de la victime et le lieu de résidence de l'agresseur, ils ont conclu que la plupart des gangs se comportaient en « prédateur » (c'est-à-dire qu'ils pénétraient dans les zones rivales). Enfin, les auteurs ont réussi à prouver que certains gangs étaient plus souvent que d'autres associés à des actes de violence armée (comme victime ou comme agresseur) et que, au sein d'un même gang, certains membres étaient plus susceptibles que d'autres de commettre des actes de violence ou d'en être victimes. Ces renseignements se sont révélés être d'une grande utilité dans la conception d'interventions; ils ont permis de concentrer des ressources limitées à la lutte contre les gangs et les délinquants les plus violents. En conclusion, les auteurs soulignent que toute stratégie de réduction de la violence doit établir clairement que son objectif est effectivement de réduire la violence dans son ensemble (et non pas viser simplement la réduction de la violence commise par les gangs ou la violence liée à la drogue).

**Vernick, J. S., O'Brien, M. Hepburn, L. M., Johnson, S. B., Webster, D. W. et S. W. Hargarten (2003). « Unintentional and Undetermined Firearm Related Deaths: A Preventable Death Analysis for Three Safety Devices », *Inj Prev*, vol. 9, n° 4, p. 307-311.**

Dans ce document, les auteurs tentent de déterminer la proportion des décès non intentionnels et des décès d'intention non déterminée causés par des armes à feu qui auraient pu être évités grâce à trois dispositifs de sécurité, soit les dispositifs de personnalisation, les indicateurs de chargement de la chambre et la sécurité de chargeur. Dans le cadre du projet, les données concernant les décès non intentionnels et les décès d'intention non déterminée causés par des armes à feu pour la période de 1991 à 1998 ont été fournis par le bureau du médecin légiste en chef, pour le Maryland, et par le *Wisconsin Firearm Injury Reporting System*, pour la ville de Milwaukee. Les données recueillies incluent des renseignements sur les victimes, le tireur, l'arme utilisée et les circonstances entourant l'incident. Après avoir analysé toutes les données obtenues, les chercheurs ont attribué à chaque décès la mention « évitable », « éventuellement évitable » ou « inévitable ». Ils ont constaté que, sur un total de 117 décès causés par des armes à feu, 81 % était associés à l'utilisation d'armes de poing. Selon les auteurs, 37 % des décès auraient pu être évités grâce à des dispositifs de personnalisation, 20 %, par des indicateurs de chargement de la chambre et 4 %, grâce des dispositifs de sécurité de chargeur. Les auteurs concluent qu'on aurait pu éviter 44 % des décès en ayant recours à au moins un dispositif de sécurité et que les décès d'enfants (âgés de 0 à 17 ans) causés

par des armes à feu étaient le plus souvent évitables. Les auteurs laissent entendre que, si toutes les armes à feu avaient été équipées de dispositifs de sécurité, on aurait pu éviter environ 442 décès sur 2 000.

**Wille, Christina. (2005). « Finding the Evidence: The Links between Weapon Collection Programmes, Gun Use and Homicide Rates in Cambodia », *African Security Review*, vol. 15, n° 2.**

Le Cambodge représente un exemple typique de pays sortant d'un conflit où l'absence de données facilement accessibles, pouvant encadrer l'élaboration des politiques, constitue l'un des principaux défis à relever. Même si le Cambodge a tiré avantage des programmes de collecte et de destruction des armes légères et de petits calibres (ALPC), mis en œuvre à l'échelle nationale depuis 1998, on n'a procédé à aucune analyse des répercussions de la prolifération et de l'utilisation des armes à feu ou des programmes d'élimination. En 2005, un sondage sur les armes légères (*SAS*) a permis de recueillir des données sur l'évolution de la morbidité et de la mortalité liée aux armes à feu au cours des dix dernières années. Il s'agissait de développer des méthodes permettant de générer des données dans des pays qui ne procèdent pas à des collectes de données systématiques. À l'aide de registres d'admission des hôpitaux et en procédant à l'analyse du principal journal de langue anglaise, l'auteur montre que les programmes de collecte et de destruction d'armes ont permis une amélioration significative de la sécurité de la population au Cambodge. L'étude révèle également que, même dans les cas où il est impossible d'obtenir des données officielles, les chercheurs réussissent souvent à recenser des indicateurs utiles.

**Wintemute, G. J., Cook, P. J., et M. A. (2005). « The Risk Factors Among Handgun Retailers for Frequent and Disproportionate Sales of Guns Used in Violent and Firearm Related Crimes », *Injury Prevention*, vol. 11, p. 357-363.**

L'article vise à déterminer les facteurs, au niveau de la collectivité et des détaillants, associés à la vente fréquente et disproportionnée d'armes de poing utilisées par la suite pour perpétrer des crimes violents. Les auteurs ont utilisé les registres de la Californie pour déterminer le nombre d'armes de poing vendues par les magasins visés par l'étude entre 1996 et 2000, de même que les registres fédéraux de retraçage des armes à feu, afin d'établir quelles armes avaient été récupérées par les services de police. En outre, ils ont analysé les renseignements fournis par 421 détaillants autorisés d'armes à feu de Californie, ayant vendu au moins 100 armes de poing chaque année entre 1996 et 2000. Les magasins visés représentent 12 % des détaillants californiens ayant vendu des armes de poing; ils ont enregistré 81,5 % des ventes d'armes de poing et 85,5 % des ventes d'armes de poing utilisées dans la perpétration de crimes violents. Les chercheurs ont établi que 3 426 armes de poing utilisées pour perpétrer des crimes violents provenaient de ces 421 détaillants, ce qui correspond à 48 % des armes de poing répertorié et à 65 % des armes utilisées dans la commission d'un crime précis. Ces résultats indiquent qu'il aurait été possible de prédire le nombre d'armes vendues par les détaillants ayant servi à la perpétration de crimes violents, grâce à l'utilisation de facteurs mesurés à l'échelle des détaillants. Il est également possible de prédire certains facteurs de risque liés aux

## **STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE ARMÉE :**

### **LE RÔLE DES GANGS, DE LA DROGUE ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ARMES À FEU**

---

détaillants mêmes et associés aux ventes disproportionnées d'armes de poing utilisées par la suite dans la perpétration de crimes violents. Les auteurs recommandent l'instauration de mesures de retraçage qui permettraient de cerner les détaillants présentant des risques élevés. Les résultats montrent que le retraçage des armes à feu pourrait permettre de répertorier les principales sources d'armes à feu utilisées dans la perpétration de crimes violents.

**Wintemute, G. J. (2002) « Where the Guns Come From: The Gun Industry and Gun Commerce », *The Future of Children*, vol. 12, p. 54-71.**

Cet article décrit brièvement le fonctionnement de l'industrie des armes à feu et du commerce des armes à feu aux États-Unis et explique en quoi ces acteurs contribuent à faciliter l'accès des enfants aux armes à feu. En 1999, 43 % des armes à feu saisies après avoir servi à des fins criminelles ont été confisquées à des jeunes. Les tendances liées à la fabrication des armes à feu correspondent aux tendances recensées en matière de violence armée. Les taux de criminalité ont considérablement chuté depuis 1999 et les arrestations de jeunes de moins de 18 ans pour homicide ont diminué de 56 % entre 1995 et 1999. La demande pour des armes à feu a également connu une baisse, ce qui a entraîné une diminution de 56 % de la production annuelle de pistolets semi-automatiques aux États-Unis entre 1993 et 1999. L'industrie nationale de fabrication d'armes à feu dispose d'un large marché pour écouler ses produits et s'est lancée dans une campagne de marketing énergétique visant les jeunes.

En outre, en raison de la surveillance plus laxiste exercée auprès des marchands d'armes à feu autorisées et du manque d'uniformité de la réglementation des ventes privées, les armes à feu se retrouvent sur le marché noir, où elles peuvent facilement tomber entre les mains des jeunes. Certaines pratiques, comme les transactions en gros et les achats réalisés par des intermédiaires, permettent aux trafiquants d'armes à feu, qui travaillent parfois de concert avec des marchands d'armes autorisés, mais corrompus, d'acheter facilement des armes à feu, puis de les revendre sur le marché secondaire. La vente d'armes à feu sur le marché noir accroît l'accessibilité des armes; en effet, les personnes qui achètent une arme sur le marché noir ne sont pas soumises aux règlements fédéraux qui prévoient notamment une vérification des antécédents. Certaines interventions, comme le retraçage des armes à feu utilisées à des fins criminelles, le renforcement des règlements visant les marchands autorisés et la sélection des acheteurs potentiels, ont déjà été mis en œuvre dans divers États. D'autres stratégies, comme la restriction des ventes d'armes à feu, l'enregistrement des armes à feu et l'octroi de permis aux propriétaires, la réglementation du marché secondaire et l'interdiction de certains types d'armes, pourraient aussi contribuer efficacement à réduire l'accès des jeunes aux armes à feu.







